

**Comité national de l'eau**

**Réunion plénière**

---

***8 JUIN 2021***

**Projet de procès-verbal**

*La réunion est ouverte à 13 heures 30, sous la présidence de Jean Launay.*

## I. Introduction

### **Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Bonjour à tous.

Vous êtes déjà une soixantaine et je ne doute pas que ce nombre augmente, car nous étions plus d'une centaine lors de notre dernière séance du Comité national de l'eau (CNE). Le CNE a adapté son fonctionnement à la crise sanitaire et s'est modernisé en utilisant les outils de visioconférence. Je remercie la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) pour l'organisation de cette séance.

Nous avons choisi de programmer notre réunion en fin d'après-midi pour faciliter la participation des membres d'outre-mer. J'ai une pensée particulière pour la Guyane qui a subi des inondations et crues violentes. Je salue Patrick Lecante qui nous dira peut-être quelques mots à ce sujet ultérieurement.

En septembre 2021 seront renouvelés les membres du Comité national de l'eau. Un décret complétant la composition du CNE est en cours de signature. Cette séance est donc la dernière réunion de l'instance dans cette composition. Je remercie les membres de leur participation aux quatre réunions statutaires annuelles, contribuant à la politique de l'eau et des milieux aquatiques. Merci aux trois vice-présidents, Claude Roustan, Christian Lecussan, et Sophie Auconie pour laquelle j'ai une pensée particulière.

Nous avons durant cette mandature accompagné plusieurs chantiers structurants. Nous examinerons ultérieurement les orientations stratégiques de l'Office français de la biodiversité (OFB). Un autre chantier est la préparation des 11<sup>èmes</sup> programmes des agences de l'eau, en lien avec les SDAGE, un point de notre ordre du jour.

Enfin, nous avons été confrontés à des chantiers réglementaires et législatifs. Je remercie Amélie Coantic, qui a pris le relais de Simone Saillant et Claude Miqueu, pour avoir permis le travail opiniâtre et difficile sur le sujet que nous souhaitons apaisée de la continuité écologique. Le comité d'anticipation et de suivi hydrologique a été officialisé par décret. Je remercie Emmanuelle Wargon, ancienne secrétaire d'Etat à la biodiversité d'avoir fait vivre cette idée que j'avais soumise et Bérangère Abba, secrétaire d'Etat actuelle, présente à chaque réunion de ce comité. Je crois qu'une date est d'ailleurs à fixer en juillet. Je remercie l'équipe de la DEB qui appuie efficacement les réflexions et travaux sur ces sujets.

Les Assises de l'eau se sont déroulées également durant cette mandature lors du deuxième semestre 2018 et du premier semestre 2019. La ministre nous a demandé, dans le cadre du CNE, d'assurer le suivi des Assises dans un certain nombre de groupes. Je pense notamment au groupe de travail sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) dont les enjeux croiseront ceux du Varenne agricole de l'eau que nous évoquerons plus tard. Le Varenne de l'eau a été lancé officiellement en présence de Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation et de Bérangère Abba. La mise en place est en cours et les travaux débiteront en septembre. Certains membres du CNE ont proposé leur participation à ces groupes de travail.

A l'issue d'une réunion au ministère de l'agriculture, nous avons stabilisé la méthode de contact et j'inviterai les membres du CNE à participer à la troisième thématique qui inclut trois thèmes de travail. Vous pourrez choisir où contribuer sachant que nous commencerons par solliciter des contributions écrites.

Ayant rendez-vous avec le Secrétaire général adjoint de l'Elysée à 17 heures au sujet de La Poste, je vous prie d'avance de m'excuser si je dois quitter la séance avant sa fin.

De nouveaux membres ont été nommés par arrêté du 3 juin 2021. Ces nominations sont les suivantes :

- **Au titre des représentants de l'État :**

Représentante du ministre chargé des collectivités territoriales : Mme Taline APRIKIAN, cheffe du bureau des services publics locaux à la direction générale des collectivités locales.

Représentant du ministre chargé de l'industrie : M. Olivier STEMMLER, directeur de projets « chimie, eau, biotechnologies » à la direction générale des entreprises

Représentant du ministre chargé des sports : Mme Amandine SINGLA, cheffe de la mission sport et développement durable à la direction des sports

- **Au titre des représentants des usagers professionnels**

Représentant de la Fédération nationale de l'agriculture biologique : M. Stéphane ROZE, membre de la Fédération nationale de l'agriculture biologique.

Représentant des entreprises d'assainissement et de distribution d'eau : Mme Chiara DE LEONARDIS, chargée d'affaires publiques à la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau.

- **Au titre des représentants des collectivités territoriales élus par chaque comité de bassin ou comité de l'eau et de la biodiversité**

Dans le comité de bassin Corse : Mme Mattea CASALTA, conseillère à l'Assemblée de Corse, en remplacement de M. François GIORDANI.

Dans le comité de bassin Loire-Bretagne :

M. Philippe BARRY, président de l'EPAGE du bassin de la Vienne, en remplacement de M. Christian COUTURIER.

M. Daniel FRECHET, président de l'établissement public Loire, en remplacement de Mme Christiane JODAR.

M. Jean-Louis LEDEUX, conseiller départemental de la Vienne, en remplacement de M. Louis MICHEL.

Mme Samia RIFFAUD, conseillère communautaire déléguée (Limoges métropole), en remplacement de Mme Sophie AUCONIE.

M. James GANDRIEAU, maire de Sainte Pexine (Vendée), en remplacement de M. Jean-François ROBERT.

Dans le comité de bassin Seine-Normandie :

M. Nicolas JUILLET, maire de Saint Lupien, en remplacement de M. Gérard CHERON.

M. Dan LERT, conseiller du département de Paris, en remplacement de Mme Célia BLAUEL.

Mme Anne PELLETIER- LE BARBIER, maire de Bièvres, conseillère d'agglomération de Versailles Grand Parc, en remplacement de M. Pierre BELL-LLOCH

Mme Eva ROUSSEL, adjointe au maire de Villepreux, en remplacement de M. Eric COQUILLE

Je souhaite la bienvenue à tous ces nouveaux membres.

Les mandats sont les suivants.

Dans le collège des usagers professionnels, Nathalie MATIGNON donne pouvoir à Christian LECUSSAN, Marie LECOMTE donne pouvoir à Philippe BOISNEAU, Patrick LESCOP donne pouvoir à Guillemette LORRAIN.

Dans le collège des collectivités territoriales, Benoit ALVAREZ et Pascal COSTE donnent pouvoir à Françoise DE ROFFIGNAC, Serge BLADINIÈRES donne pouvoir à Yves REGOURD.

En l'absence de mandats supplémentaires à prendre en compte, je vous propose de passer à l'ordre du jour de notre séance.

## **II. Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mars 2021**

### **Christian LECUSSAN, FENARIVE**

Suite à l'intervention de Claude Miqueu sur le projet de décret relatif à l'épandage, le groupe de travail réglementation du CNE devait se réunir. Est-ce programmé ?

Par ailleurs, où en sont les connaissances sur la présence et l'infectiosité du virus SARS-CoV-2 dans les boues issues des stations d'épuration ? En effet, des millions d'euros sont dépensés pour traiter ces boues et il serait bon de savoir si cela est indispensable.

### **Amélie COANTIC, sous-directrice à la direction de l'eau et de la biodiversité**

La première question porte sur les travaux de rédaction du décret socle pour l'épandage des boues et des normes d'innocuité pour les boues urbaines et industrielles. L'avis de l'Anses émis en avril est en cours d'examen et des réunions de travail sont planifiées dans

les prochaines semaines. Dès que le texte sera consolidé et disponible, le groupe de travail réglementation sera réuni.

Concernant l'épandage des boues en période Covid, un décret du gouvernement propose de nouvelles solutions d'épandage. Les travaux sur l'innocuité sont suivis par l'Anses, mais rien ne permet pour l'instant de lever les restrictions d'usage en vigueur.

*En l'absence d'autres remarques, le procès-verbal de la séance du 16 mars est approuvé à l'unanimité.*

### III. Actualités

#### 1. Varenne agricole de l'eau et du changement climatique

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Les phases 1 et 2 des Assises de l'eau se sont déroulées. Dans le cadre de la seconde, quatre groupes de travail ont œuvré, dont le groupe économiser et partager l'eau, sujets que l'on retrouve dans les travaux du comité d'anticipation et de suivi hydrologique. Le Président de la République et le ministre de l'agriculture ont souhaité un focus particulier sur l'agriculture, car les débats sont aussi compliqués que ceux relatifs à la continuité écologique.

Le lancement du Varenne de l'eau me semble également viser l'apaisement. L'agriculture est le secteur qui consomme le plus d'eau, et lorsque des tensions sur la ressource surviennent, il est normal que les conflits d'usage s'en trouvent exacerbés.

Je salue Luc Servant, présent également à la première réunion de calage du Varenne. Nous avons été choisis comme co-présidents de la thématique 3 du Varenne de l'eau lancé le 28 mai.

**Éric ZUNINO, sous-directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoires au ministère de l'agriculture et de l'alimentation**

Le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique est un exercice annoncé par le Président de la République est mené de concert par Madame Abba et Monsieur Denormandie. Un élément important de contexte et de calendrier est que le remaniement ministériel s'est opéré fin juin 2020 lors des sécheresses. Julien Denormandie a été marqué par cette problématique à laquelle il a été confronté dès son arrivée. Sa volonté est d'anticiper au maximum la survenue d'un épisode de sécheresse et de lancer des travaux de long terme pour trouver des solutions de fond. Ainsi, le contexte de sécheresse récurrente s'inscrit dans le contexte plus large de l'adaptation au changement climatique, point de départ du Varenne de l'eau. L'objectif est donc l'élaboration d'une feuille de route de l'agriculture pour l'adaptation au changement climatique. Le sujet de l'eau est prégnant, mais les thématiques des sols, des pratiques culturales, les solutions apportées par la génétique sont parmi les autres thèmes concernés.

La réunion de lancement s'est tenue le 28 mai dernier en présence des deux ministres. Durant six mois, les travaux seront intenses, avec de nombreuses réunions.

## **Les thématiques du Varenne agricole de l'eau et du changement climatique et le calendrier.**

Les trois thématiques sont les suivantes :

- Thématique 1 : gestion des crises et sécheresses
- Thématique 2 : résilience de l'agriculture (dont l'irrigation de résilience)
- Thématique 3 : vision partagée et raisonnée des ressources en eau

L'organisation pratique repose sur la nomination d'une personnalité qualifiée pour piloter chaque thématique (deux pour la thématique 3) avec un membre du conseil général de l'agriculture (CGAAER) ou du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Ainsi seront en charge des thématiques les personnes suivantes :

- Thématique 1 : Frédéric Descrozaille, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Val-de-Marne et Hervé Lejeune, membre du CGAAER
- Thématique 2 : Anne-Claire Vial, présidente de l'ACTA (association de coordination technique agricole) et François Champhanet, membre du CGAAER
- Thématique 3 : Luc Servant, APCA, Jean Launay, président du CNE et Hugues Ayphassorho, membre du CGEDD.

L'INRAE et l'ACTA apporteront un appui scientifique. Je vous propose de détailler les thématiques.

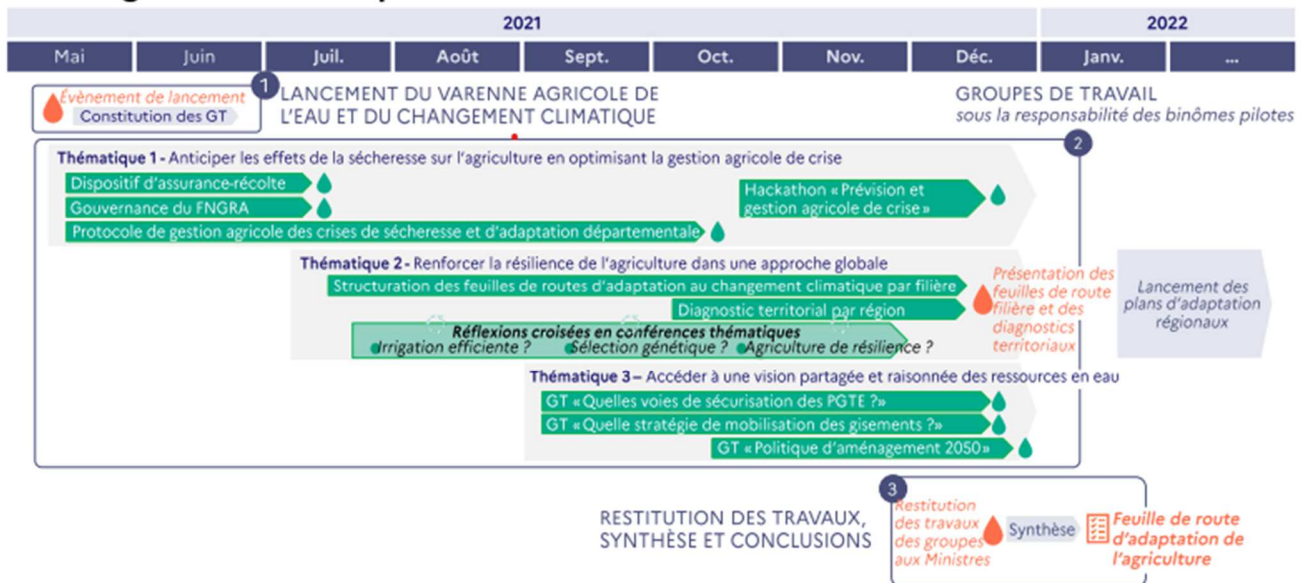
La thématique 1 vise à se doter d'outils d'anticipation et de protection dans le cadre de la politique globale de gestion des aléas climatiques. Elle ne concerne pas directement l'ensemble des membres du CNE, mais touche les acteurs du secteur agricole. La problématique de la sécheresse va se poser avec l'été et questionner la disponibilité en eau. Le ministre souhaite organiser trois axes de travail.

Le premier axe est la refonte du dispositif d'assurance récolte pour 2023. Frédéric Descrozaille a produit récemment un rapport parlementaire sur ce sujet ; la thématique 1 est dans cette continuité. Le deuxième axe est l'évolution de la gouvernance du fonds des calamités agricoles (FNGRA) dès 2021. Le troisième axe est un protocole de gestion agricole des crises de sécheresse avec un retour d'expérience à l'automne 2021 pour mieux évaluer et anticiper les crises.

Renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les structures agroécologiques et l'efficacité de l'eau d'irrigation constitue la deuxième thématique. La méthode s'appuie sur les filières agricoles comme lors des Plans de filières en 2017-2018. Ainsi, sera donné mandat aux filières agricoles pour élaborer une feuille de route dans leur champ de compétence. Une déclinaison régionale sera confiée au réseau des chambres d'agriculture pour un diagnostic d'ici octobre et une déclinaison régionale en début 2022. Le troisième axe de la thématique 2 est un appui aux filières par les instituts techniques agricoles.

Amélie Coantic vous présentera la troisième thématique. Le calendrier porte sur six mois.

## 6 mois pour établir la feuille de route d'adaptation de l'agriculture au changement climatique



La thématique 2 inclut un important travail de territoire avec les chambres d'agriculture et les têtes de réseau nationales, en lien avec l'INRAE et les instituts techniques agricoles. Il n'est pas envisagé de livraison clé en main dans un temps aussi court. L'objectif est de faire travailler les filières pour établir au moins un diagnostic. Des questions transverses leur seront transmises avec des inputs techniques et scientifiques de l'INRAE et de l'ACTA. Ces questions sont : quels leviers pour une irrigation efficiente ? quelle contribution de la sélection génétique ? quelle agriculture de résilience ?

Comme évoqué, le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique ne concerne pas que le sujet de l'eau, même s'il est prégnant. Nous faisons référence à l'excellent rapport « Changement climatique, eau, agriculture - quelles trajectoires d'ici 2050 ? » conjoint au CGAAER et au CGEDD. La question de l'irrigation de résilience y est centrale et nous souhaitons l'injecter dès le début des travaux, de même que, plus largement, la question de la résilience des pratiques agricoles.

### Amélie COANTIC, sous-directrice à la direction de l'eau et de la biodiversité

La troisième thématique vise à partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture de long terme. En seront en charge Luc Servant vice-président de l'APCA et membre du CNE, Jean Launay, président du CNE et Hugues Ayphassorho, membre du CGEDD. Trois groupes de travail alimenteront cette thématique. La réflexion portera sur les outils permettant d'accélérer les projets de territoire portant sur la gestion des ressources en eau. Le gouvernement a souhaité baser cette accélération et le Varenne de l'eau sur le retour d'expérience de la mission PTGE. Le deuxième axe porte sur l'accès à l'eau pour l'agriculture par une meilleure mobilisation des gisements existants. Le troisième volet renverra à une vision de plus long terme en croisant les travaux de la thématique 2, en vue de construire à l'échelle du territoire des projets inscrivant des transitions de moyen et long terme pour répondre à l'enjeu de la prise en compte du changement climatique dans l'aménagement du territoire.

Les travaux débuteront à l'automne. Les groupes de travail seront constitués pour amener des éléments de méthode, des outils pour accompagner les PGTE et sécuriser l'accès à l'eau.

Le chantier portant sur la sécheresse sera rapidement initié pour tester des propositions avec les acteurs des territoires dès cet été. Les thématiques 2 et 3 s'enclencheront dans les mois qui viennent. Une restitution des travaux auprès des ministres est prévue en fin d'année, pour l'adoption début 2022 d'une feuille de route « adaptation de l'agriculture au changement climatique ».

**Éric ZUNINO, sous-directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoires au ministère de l'agriculture et de l'alimentation**

J'ajouterai à cette présentation de grands principes directeurs rappelés par le ministre le 28 mai.

L'objectif est d'obtenir une vision partagée en faisant participer le plus d'acteurs possible, donc les participants doivent se faire connaître pour être inclus dans les travaux. Il ne s'agit pas de la confrontation de secteurs, mais d'une approche globale.

De plus, il s'agit de s'appuyer sur la connaissance scientifique, d'où le rôle essentiel de l'INRAE en particulier dans le GT3 sur la prospective 2050 au sein de la thématique 3 puisqu'il s'agira de mise en perspective sur la base de données scientifiques.

Enfin seront pris en compte les enjeux de souveraineté alimentaire. N'oublions pas que la vocation première du secteur agricole est de produire pour nourrir. L'adaptation au changement climatique et au manque d'eau est une nécessité pour l'agriculture, sans opposition avec la protection des milieux, un autre grand enjeu.

**Echanges**

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je précise à Monsieur Zunino que je ne réclame pas la paternité du terme Varenne de l'eau qui a été employé précédemment pour en évoquer le lancement. Comme cela a été souligné à la réunion tenue au ministère de l'agriculture, l'adaptation est incontournable dans le contexte du changement climatique. Je l'ai dit lors du lancement du processus, le sujet des économies d'eau est important et doit être partagé par tous les usagers, à l'instar des problématiques relatives au partage de l'eau.

Par ailleurs, Benjamin Balique qui mène ces réunions a indiqué que la thématique 3 sera impossible sans les associations de protection de la nature (APN). La question se pose donc du retour de FNE et d'autres associations dans le processus du Varenne de l'eau. Je salue d'ailleurs les représentants des associations de protection de la nature membres du CNE.

J'ai insisté sur l'équilibre trouvé par Luc Servant et Florence Denier-Pasquier lors de la mission Bisch. Cette méthode doit continuer de prévaloir, encore plus que la notion de PTGE. Je ne connais pas les conclusions des discussions entre le ministre de l'agriculture et les représentants de FNE, mais la participation des associations est une question importante à régler pour faire avancer le processus.



**Isabelle GAILLARD, UNAF**

Je souhaite insister sur le fait que la progression implique de jouer sur l'offre, mais également sur la demande. En effet, si les agriculteurs doivent faire évoluer leurs modes de production, les consommateurs doivent quant à eux changer leurs pratiques notamment au regard des produits importés.

**Nathalie ROUSSET, conseillère départementale de la Haute-Loire**

Je suis d'accord avec l'intervention de Madame Gaillard.

En outre, je ne peux dissocier aujourd'hui dans les territoires ruraux l'agriculture et le territoire en lui-même. J'entends parfois l'idée d'une suppression des territoires agricoles sur certains domaines, afin de limiter la consommation d'eau. Je préconise de calculer l'apport socioéconomique du monde agricole sur un département et en parallèle les conséquences d'une décroissance de l'agriculture. En effet, historiquement, les territoires étaient contributeurs d'eau ; aujourd'hui, ces mêmes territoires sont en difficulté, sans remise en cause de la chaîne historique de distribution d'eau. Un tel calcul pourrait montrer d'un point de vue économique comment changer les lignes et évoquer directement une éventuelle nouvelle répartition de l'eau.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Vous serez interrogés dans la suite du processus et votre participation au débat passera par une contribution écrite sur les sujets de votre choix.

**Antoine GATET, vice-président de France nature environnement (FNE)**

En effet, nous avons rencontré le ministre Julien Denormandie, mais les difficultés, de fond comme de forme, ne s'en trouvent pas levées. Donc FNE gardera la même position. L'association ne participera pas à cet exercice et ne le cautionnera pas. Tout d'abord, FNE estime que le lieu et le moment ne sont pas idoines. Les engagements du ministère dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) sont contraires à ceux des Assises de l'eau. Nous considérons que le Varenne de l'eau confie cette mission au ministère de l'agriculture alors qu'elle devrait relever du ministère de la transition écologique. Les PTGE et les SDAGE qui sont en cours de mise en place sont les lieux *ad hoc* pour traiter des problématiques de gestion agricole. La question agricole ne doit pas être sortie de l'ensemble des questions.

Les diapositives présentées confirment l'impression donnée lors de la réunion avec le ministre, la décision semble déjà prise, l'artificialisation accrue des pratiques agricoles est en marche, en considérant que la solution miracle au dérèglement climatique est le stockage avec en complément de nouveaux OGM.

Nous ne participerons pas à ces travaux et nous sommes inquiets. Le président du CNE a été mandaté par le CNE pour assurer le suivi des Assises de l'eau. Mais comment concilier les résultats déjà annoncés du Varenne de l'eau agricole avec les engagements des Assises de l'eau ?

Nous vous demandons de joindre au procès-verbal de la séance, une contribution écrite de FNE que nous vous transmettrons.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

J'ai rappelé l'existence du groupe de travail de suivi des PTGE par le CNE, qui poursuit ses travaux. Ce travail est à articuler avec un dialogue entre le ministère de l'agriculture et le ministère de la transition écologique. J'estime être dans mon rôle de facilitateur du dialogue et de recherche de consensus. Je ne m'accommode pas forcément de toute la présentation faite que j'ai découverte aujourd'hui à 11 heures 30 lors de la réunion de préparation.

Le terme aménagement m'a fait réagir comme vous, car cela revient à évoquer un produit de sortie alors que nous ne sommes pas encore entrés dans le processus. Je ne désespère pas de trouver les bonnes clés d'entrée pour faire vivre le dialogue. Je rappelle que le processus ne sera initié qu'en septembre, après le recueil des contributions écrites de chacun.

**Antoine GATET, vice-président de FNE**

Ne pas participer n'est pas dans la culture de FNE, mais le Varenne de l'eau agricole fait certainement les frais du positionnement du ministère de l'agriculture sur la réforme de la PAC et sur la gestion de l'eau dans ce cadre. Nous ne pouvons pas nous battre contre la réforme de la PAC et participer au Varenne dont les conclusions sont déjà annoncées.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je vous remercie de ces précisions. Je rappelle avoir évoqué dans la séance de présentation la méthode Bisch qui doit être une référence pour notre processus.

**Claude ROUSTAN, Fédération nationale pour la pêche en France (FNPF)**

Je suis satisfait de la première réunion avec de nombreuses parties prenantes tout en regrettant l'absence de possibilité de prise de parole. Le constat sur la gestion quantitative de l'eau et les épisodes de sécheresse mérite d'être salué pour son objectivité.

Les Assises de l'eau ont permis de travailler sur différents sujets tels que les économies d'eau ou le partage de responsabilités et d'usages diversifiés. Les consensus trouvés sont en cours de traduction réglementaire ou d'instruction et le Varenne doit être dans leur continuité sans les fragiliser.

La politique de l'eau laisse également une place large aux instances de bassin. Ce travail de concertation et les propositions en cours ne doivent pas se trouver limités par le Varenne de l'eau.

Nous avons pris note du calendrier et des groupes de travail proposés et nous contribuerons au groupe 3. Nous n'avons aucun doute sur le fait que le ministère de la transition écologique défendra la place des écosystèmes aquatiques.

**Tristan MATHIEU, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E)**

Nous pouvons comprendre les réactions de certains participants. Mais nous estimons satisfaisant l'élargissement des réflexions aux sujets de sobriété des prélèvements et de protection des milieux. Les services publics de l'eau effectuent des prélèvements toujours plus sobres ; un milliard de mètres cubes d'eau a ainsi été économisé sur les 13 dernières années. Nous participerons au processus et espérons que les associations de

consommateurs constateront le travail de confiance mise en place avec les acteurs agricoles.

**Régis TAISNE, FNCCR-Eau**

Il serait dommage que le Varenne amène à scinder les problématiques qualitatives et quantitatives qui sont inextricablement liées. Le changement climatique risque d'aggraver à la fois les problématiques de ruissellement et de lessivage des sols, et d'augmenter la concentration des polluants dans les masses d'eau du fait des sécheresses et de la baisse des débits d'étiage des cours d'eau et de niveau des nappes.

**Christian LECUSSAN, FENARIVE**

Les industriels sont-ils parmi les parties prenantes invitées aux groupes de travail ?

Je me demande comment articuler les PTGE, les arrêtés-cadres des comités de bassin ou des préfets de département, les SDAGE. Je pense voir rapidement le lien, mais il est pour l'instant flou.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Nous partageons ces préoccupations.

**Philippe BOISNEAU, CONAPPED**

Les réunions avec les acteurs aux niveaux régional ou départemental montrent qu'une partie du monde agricole, généralement conventionnel et industriels irriguant, se moque des Assises de l'eau et préconise un Varenne de l'eau pour instaurer de nouvelles pratiques. Ces acteurs ne souhaitent pas remettre en cause les habitudes de production, mais j'espère que les conclusions du Varenne de l'eau seront appropriées et changeront les mentalités.

En tant qu'acteurs de la pêche, nous avons des avis sur des problèmes que nous constatons comme le déficit d'eau douce. Aujourd'hui, les français consomment à 75 % des produits de pêche importés. Le partage de l'eau est essentiel au milieu naturel qui est le milieu de vie d'espèces sauvages qui sont elles-mêmes le support d'activités économiques et d'emplois en France.

Nous n'avons pas encore été associés à cette première démarche et, à l'instar de FNE, nous avons quelques craintes étant donné les retours de terrain.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

La méthode n'est pas encore stabilisée et j'ai moi-même découvert récemment le diaporama qui vous a été présenté. Les membres du CNE pourront tous participer aux travaux qu'ils enrichiront, car je rappelle que le CNE est le parlement des parlements de l'eau. Les modalités des contributions écrites ne sont pas encore définies, mais chacun pourra s'exprimer.

**André BERNARD, chambres d'agriculture**

Je salue le fait que le Président de la République s'attaque au problème de la sécurisation alimentaire après avoir traité de la problématique de la survie du monde agricole. Ce travail

est indispensable pour pérenniser la production française qui s'érode au profit des importations.

L'atelier n°1 porte sur la sécurisation des exploitations agricoles victimes d'une calamité agricole. Or ces calamités s'accroissent depuis cinq ans et la sécheresse en est la principale cause. Le deuxième thème concerne les apports de la technologie, la génétique et l'agronomie pour réduire la consommation. Enfin un sujet porte sur la sécurisation de l'eau sur l'ensemble du territoire au bénéfice de tous, y compris du milieu.

Ne pas participer à la démarche me semble regrettable, car il faut se mettre autour de la table pour avancer.

Enfin, je porte à votre réflexion la question suivante : devons-nous importer encore plus de produits alimentaires alors que notre pays est doté d'une ressource hydrique importante et encore régulière ? Je rappelle que l'agriculture ne consomme que 1 % de l'eau qui tombe. L'évolution des pratiques et la sécurisation agricole sont des enjeux majeurs.

**Jean-Sébastien SAUVOREL, Villes de France**

Il est en effet important d'associer le monde agricole sur les sujets relatifs à l'eau. Nous nous interrogeons sur le mode d'association des différents collèges du CNE aux groupes de travail.

Au sein du CNE, nous devons veiller à la prise en compte dans le cadre du Varenne de l'eau des multiples travaux déjà réalisés qui doivent être valorisés en visant une cohérence globale.

Villes de France participera à cette démarche et nous rendrons une contribution écrite. Toutefois, l'écrit ne doit pas empêcher le dialogue entre nous. Je souhaite le succès du Varenne de l'eau tout en m'interrogeant sur sa temporalité en fin de mandat.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je précise que les contributions écrites constitueront un point de départ, notamment pour former les groupes de travail.

**Claude MIQUEU, personnalité qualifiée**

La mobilisation doit aussi être celle des citoyens et de la société civile, ainsi que du monde éducatif. Les réseaux des lycées agricoles publics et privés sont de formidables lieux de débats sur la transition agricole et la transition écologique et je conseille de les intégrer aux réflexions.

**Daniel MARCOVITCH, personnalité qualifiée**

En Israël, j'ai pu observer une culture de riz au goutte-à-goutte avec une eau saumâtre. Comment prendre en compte les pratiques culturelles hors de France ?

**André BERNARD, chambres d'agriculture**

Dans nos régions provençales, 80 % des surfaces sont irriguées au goutte-à-goutte. Les expériences françaises sont à valoriser.

Je confirme que les lycées agricoles sont riches d'enseignements.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Les sujets de la connaissance et de l'innovation font partie de la thématique 2. J'ai demandé au ministère de l'Agriculture d'associer le comité stratégie de la filière eau et la filière française de l'eau. De nombreuses start-ups travaillent sur des solutions pour économiser l'eau qu'il faut faire connaître.

**Nathalie ROUSSET, conseillère départementale de Haute-Loire**

Nous nous voyons toujours opposer l'exemple du Colorado, mais d'autres expériences étrangères présentent effectivement un intérêt pour nos réflexions.

**Olivier THIBAUT, directeur de l'eau et de la biodiversité**

Je vous remercie pour ces retours. Il est important que tous les points de vue soient pris en compte. Nous attendons donc les contributions écrites qui sont à transmettre à Amélie Coantic. La DEB et le ministère de l'Agriculture se pencheront sur les sujets évoqués pour lister les grands enjeux et réfléchir aux entrées par filière, mais aussi aux croisements entre ateliers.

**Amélie COANTIC, direction de l'eau et de la biodiversité**

Dès que la méthodologie sera précisée, nous relayerons au secrétariat du CNE l'appel à contribution et les modalités de fonctionnement.

## **2. Projets législatifs et réglementaires**

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Monsieur Burner souhaite voir aborder l'actualité du projet de loi Climat et Résilience. Le texte est au Sénat et reviendra à l'Assemblée.

**Olivier THIBAUT, directeur de l'eau et de la biodiversité**

L'Assemblée nationale a mené un débat de fond sur la continuité écologique qui a abouti à un amendement qui la remet en cause. Nous avons entre-temps engagé un travail avec des signataires et des députés pour ne pas nier le fond (conciliation entre hydroélectricité et continuité écologique, problématique des moulins et du patrimoine). Le sénateur Martin a proposé en commission un amendement qui fait bouger les lignes dans le bon sens. Cet amendement identifie bien les questions d'hydroélectricité et de moulins, sans remettre en cause la totalité de la continuité écologique. Il est proposé un médiateur pour les cas difficiles. La rédaction reste encore à finaliser d'ici le passage en plénière au Sénat.

**Claude MIQUEU, personnalité qualifiée**

Nous avons eu avec Jean Launay de nombreux contacts avec des députés et sénateurs depuis le passage du texte à l'Assemblée nationale. Nous venons de signer un courrier qui sera adressé demain aux 348 sénateurs et aux membres du groupe de travail Eau de L'Assemblée nationale. La séance publique sera le 14 juin, avec un vote probable du Sénat le 21 juin et une commission mixte paritaire dans la foulée. Des parlementaires sont venus

à notre rencontre presque pour regretter le vote du 19 bis C. Nous demeurons vigilants et vous demandons d'être en état de veille juridique et politique.

**Simon BURNER, ERN**

Je vous remercie pour ces éléments de réponse rassurants.

Notre collectif Rivières naturelles s'est monté pour fournir une information plus fournie et nous avons lancé une pétition qui porte sur l'amendement de la loi Climat et Résilience, mais également sur la loi Hydroélectricité dans le cadre de la transition énergétique. Certains articles auraient pu être traités au sein du CNE, car le projet de loi Hydroélectricité menace la continuité écologique et semble bien éloigné d'une politique apaisée.

**Claude ROUSTAN, président de la FNPF**

La loi Climat suscite effectivement des inquiétudes.

Les ambitions d'atteinte des objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) sont loin d'être assurées avec moins de la moitié des cours d'eau dans un bon état écologique. La loi sur l'eau de 2006 s'est progressivement réduite à une loi de gestion des cours d'eau dans une perspective économique.

La continuité écologique est l'une des principales innovations de cette loi qui assure au monde piscicole une protection. Mais au prétexte d'un conflit entre la continuité écologique et la production énergétique, en particulier des moulins, il n'y a eu que des reculs jusqu'à établir que les moulins ne sont pas assujettis aux mêmes règles que les autres aménagements. L'esturgeon a quasiment disparu, le saumon, l'anguille et l'alose sont en difficulté. Malgré cela, nous débattons encore de la restauration de la continuité.

D'année en année, l'existence de la continuité écologique est érodée, avec des compromis toujours en défaveur du milieu naturel. Aujourd'hui, le texte sur la continuité écologique est très complexe et marqué par le clientélisme au nom d'une prétendue énergie verte. Chaque portion de rivière susceptible d'accueillir un ouvrage est déjà occupée. Plus de 100 000 ouvrages existent, obstacles à la continuité des cours d'eau, et une majorité d'entre eux n'a plus d'usage ou de maître d'ouvrage. Certains droits d'eau semblent éternels, ce qui doit nous interroger collectivement.

Le CNE et ses parties prenantes a consacré beaucoup de temps à ce sujet et Jean Launay, Claude Miqueu et la DEB se sont impliqués fortement. Une doctrine a été rédigée et envoyée aux services déconcentrés dans un objectif d'apaisement. Pourtant, la perspective est encore une transition à la baisse dans le cadre d'une loi Climat et de la proposition de loi de Monsieur Grémillet.

J'en appelle aujourd'hui au ministère en lui demandant une position plus déterminée en faveur de la défense de nos cours d'eau et de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Une cohérence doit être recherchée en distinguant l'énergie hydroélectrique des grands barrages et celle des moulins qui bénéficient d'importants privilèges financiers et réglementaires. La question de l'avantage concurrentiel mérite également d'être posée.

Il me semble que le CNE pourrait prendre une motion de défense du travail réalisé sur la continuité apaisée et, plus globalement, pour la défense de la politique de l'eau et de la biodiversité.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Merci d'avoir souligné le travail mené dans le cadre du CNE avec Simone Saillant, Amélie Coantic et Claude Miqueu.

L'apaisement recherché est un combat permanent qui passe aujourd'hui par le débat parlementaire. Je m'interroge sur la proposition d'une motion, alors que le débat est en cours et que nous avons pris l'initiative d'un courrier qui poursuit le but évoqué par Claude Roustan.

**Nathalie SARLES, députée**

La politique de l'eau est particulièrement, complexe, impliquant beaucoup d'acteurs. J'ai pu constater que les parlementaires ne savent pas qui classe les rivières, qui finance, etc., et cette confusion a, je pense, impacté les débats.

Une commission spéciale pour étudier le texte de la loi Climat et Résilience a été constituée, alors que des membres de la commission développement durable ont prôné une étude du texte par la commission développement durable. Cela aurait permis d'auditionner des représentants du CNE, et notamment Claude Miqueu, président du groupe de travail sur la continuité écologique, de mettre à plat les objectifs de la continuité écologique et les textes relatifs aux moulins. Il existe un véritable besoin de clarification.

Je suggère de produire une note à destination des parlementaires pour leur expliquer les enjeux, la méthode et le qui fait quoi ?

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Nous porterons à la connaissance de Claude Roustan le courrier rédigé pour réfléchir à une action.

**Claude ROUSTAN, président de la FNPF**

Le courrier est un point positif, mais une motion du CNE montrerait notre volonté générale.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Une motion nécessite un vote et un engagement sur un document précis et nous ne pouvons refaire là les discussions parlementaires.

En réponse à Nathalie Sarles, il me semble que nous disposons déjà d'une note sur les enjeux de la continuité écologique, qui a été transmise aux parlementaires.

**Olivier THIBAUT, directeur de l'eau et de la biodiversité**

Je vous le confirme et cette note a été enrichie entre deux lectures. Elle sera partagée avec les membres du CNE.

#### **IV. Avis sur les orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de performance de l'Office français de la biodiversité (avis requis par l'article R.131-28-10 du code de l'environnement)**

##### **Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

L'avis du CNE sur les orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'Office français de la biodiversité (OFB) est requis sachant que le conseil d'administration de l'OFB doit statuer le 30 juin prochain.

Dans le contexte du changement climatique, nous devons évaluer les ambitions de l'établissement qui a succédé à l'Agence française pour la biodiversité au regard de l'écosystème, des acteurs de la protection en eau et de la biodiversité dans les territoires.

### **1. Présentation**

##### **Olivier THIBAUT, directeur de l'eau et de la biodiversité**

L'OFB a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la fusion entre l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Ces deux établissements venaient d'approuver leur COP 2019-2020, basé sur deux ans pour permettre une année de transition, chaque établissement s'installant en conservant son COP. Il est désormais nécessaire de renouveler le COP de l'OFB.

L'OFB est sous cotutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Agriculture. Les deux ministres ont transmis le 9 mars 2021 à l'OFB le cadrage ministériel du COB. Ce dernier comprend quatre objectifs :

- Soutenir l'activité de connaissance sur l'eau et la biodiversité et contribuer à sa valorisation
- Prévenir et contrôler les atteintes à l'eau et à la biodiversité et veiller à un usage équilibré des ressources naturelles
- Mobiliser les territoires sur l'eau et la biodiversité pour impulser à tous les niveaux des changements transformateurs
- Consolider l'organisation et le fonctionnement interne pour favoriser la cohérence et l'émergence d'une culture commune.

Sur cette base, le conseil d'administration de l'OFB adoptera les orientations stratégiques le 30 juin 2021, puis seront déterminées les orientations opérationnelles.

Aujourd'hui, nous vous présentons les orientations stratégiques de l'OFB qui sont soumises à l'avis du CNE, du conseil national de la biodiversité (CNB), du conseil national de la chasse et de la faune sauvage (CNCFS) et du conseil national de la protection de la nature (CNP).

Pierre Dubreuil, directeur général de l'OFB, vous prie d'excuser son absence. Il a mandaté René Lalement, directeur adjoint de l'appui aux stratégies pour la biodiversité, pour présenter les orientations stratégiques de l'OFB.



**René LALEMENT, directeur adjoint de l'appui aux stratégies pour la biodiversité de l'OFB**

Un groupe de travail a été instauré au sein du conseil d'administration qui reflète sa composition. Il a intégré les attentes du gouvernement et celles des parties représentées par les administrateurs. Cette vision complémentaire n'est pas organisée par missions, elle est transversale pour une contribution de chaque division à une ambition collective. Cette vision de l'établissement au service de la société et pour l'eau et la biodiversité s'incarne dans le projet d'orientations stratégiques.

Le conseil d'administration de l'OFB se positionnera le 30 juin sur la base des avis des instances consultées (CNE, CNB, CNCFS et CNPN). Les objectifs opérationnels seront déclinés par mission à partir du cadrage du gouvernement. Dans le cas où des enjeux transverses ne seraient pas représentés dans les objectifs opérationnels, il est envisagé de compléter le COP par des annexes thématiques.

Olivier Thibault a rappelé les objectifs du cadrage gouvernemental. Je précise qu'ils intègrent au même niveau et conjointement l'eau et la biodiversité. Les objectifs opérationnels sont en discussion et n'ont pas encore fait l'objet d'un dialogue avec les tutelles. La liste est la suivante : connaissance et expertise ; police de l'environnement ; appui aux politiques publiques ; aires protégées ; mobilisation des acteurs et des citoyens ; construction de l'établissement. Ils déclinent les objectifs stratégiques du cadrage du gouvernement.

Les annexes thématiques sont envisagées sur les thèmes suivants : agriculture, forêt, aménagement, citoyens, eau, mer, économie, outremer, changement climatique, faune sauvage, chasse, espèces exotiques envahissantes. La liste n'est pas encore stabilisée.

Les quatre orientations stratégiques sont des impulsions et non des actions et constituent un message porté par le conseil d'administration de l'OFB auprès des interlocuteurs de l'OFB, le public et le personnel.

Je propose de vous commenter les orientations stratégiques de l'OFB.

- ***Concourir à la transition écologique***

L'ambition de l'OFB est de concourir à une transition écologique prenant pleinement en compte l'eau et la biodiversité.

- A travers ces actions, l'OFB cherchera à contribuer à la réduction des cinq types de pressions qui pèsent sur la biodiversité : modification de l'usage des terres et des mers, exploitation directe des ressources, changements climatiques, pollutions et espèces exotiques envahissantes. Pour y parvenir, il cherchera aussi à faire évoluer les facteurs sociaux, économiques, culturels ou technologiques directement ou indirectement à l'origine de ces pressions, accompagnant ainsi les « changements en profondeur » préconisés par l'IPBES (plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques).

Il sera également partie prenante de la lutte contre le changement climatique, tant pour contribuer à des politiques d'atténuation respectueuses de l'eau et de la biodiversité que pour développer des solutions d'adaptation fondées sur la nature. La médiation exercée

auprès des citoyens et des acteurs devra permettre d'inscrire la biodiversité au premier plan des préoccupations sociétales.

- ***Agir dans les territoires***

L'OFB est implanté dans les territoires : sur les 2 800 agents de l'établissement, une grande majorité est répartie dans les entités territoriales, en métropole et dans les outre-mer. Ces agents assurent la police de l'environnement, la surveillance des écosystèmes, des services écosystémiques et des pressions qui s'y exercent, gèrent des aires protégées, accompagnent les collectivités et les autres acteurs territoriaux, interagissent avec les citoyens, contribuent à certains outils de planification territoriale et participent à des projets d'éducation à l'environnement. Ils font en outre passer l'examen du permis de chasser.

Cet ancrage territorial solide devra permettre à l'OFB d'avoir une connaissance fine des enjeux sur chaque territoire et de prioriser ses interventions pour agir efficacement à une échelle locale.

L'OFB consolidera son action territoriale dans un triple objectif : assurer la coordination de son action, renforcer la coopération et la complémentarité avec ses partenaires et accompagner certains acteurs territoriaux. L'OFB poursuivra en particulier son alliance stratégique avec les Régions à travers le déploiement et la consolidation des agences régionales de la biodiversité, dont il assure la vice-présidence.

- ***Avancer avec l'ensemble des partenaires***

Au-delà de son action propre (« faire »), l'OFB s'inscrit dans un large ensemble d'acteurs publics et privés avec qui il met en place des partenariats et co-construit des programmes et projets (« faire avec »). Il les soutient techniquement ou financièrement pour appuyer leur contribution à une transition écologique tenant compte de la biodiversité (« aider à faire ») et il les mobilise par des commandes directes (« faire faire »).

Ces interlocuteurs, partenaires, bénéficiaires, incluent une vaste gamme d'acteurs : services de l'État, collectivités territoriales, établissements publics, associations, entreprises, usagers... dont l'OFB peut coordonner les initiatives ou les travaux.

Cette interaction avec les parties prenantes poursuivra les objectifs suivants : démultiplier l'impact de ses missions propres en accompagnant et fédérant les acteurs, en contribuant au développement de leurs compétences ; renforcer, soutenir et valoriser les actions des acteurs qui œuvrent pour la connaissance, la préservation et la reconquête de la biodiversité ; mobiliser les acteurs plus généralistes, n'œuvrant pas spécifiquement dans le but de préserver la biodiversité afin qu'ils tiennent compte des enjeux de biodiversité.

- ***Bâtir une culture d'établissement, partager une vision commune***

L'OFB est un établissement jeune qui résulte de fusions successives entre différents établissements. Il sera donc essentiel, sur la durée de ce premier contrat d'objectifs et de performance, de développer une culture commune qui permette de bâtir une vision partagée du rôle de l'OFB, de sa raison d'être et des modalités de son action. La trajectoire de l'établissement au service de la transition écologique tiendra compte de la diversité des

origines de ses agents. Ainsi, elle prévoira tout à la fois une forme de continuité des missions et des évolutions, nécessaires, mais progressives.

L'OFB s'attachera à valoriser et développer les compétences et le savoir-faire de ses agents. Il veillera à la formation de ces derniers, non seulement pour leur permettre des évolutions de carrière, mais aussi pour être en mesure de répondre aux nouveaux défis. L'établissement consolidera la qualité de son expertise et l'indépendance de son action.

L'OFB cherchera à conduire un dialogue social sincère et de qualité, dans le respect de la diversité des points de vue, la santé et la sécurité de tous les agents de l'OFB restant une priorité absolue. Soucieux de l'efficacité de sa gestion, il entreprendra les mutualisations nécessaires, sécurisera ses procédures tout en assurant un fonctionnement fluide, y compris en développant les outils numériques appropriés. Il restera particulièrement attentif à sa performance en matière de développement durable et d'inclusion, notamment pour l'égalité professionnelle.

### **Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Merci beaucoup. Les membres du CNE ont reçu hier le projet de délibération.

J'étais parlementaire lors de la loi sur la biodiversité qui m'a laissé des regrets. Le terme de biodiversité est complexe et parle peu au grand public à l'inverse du mot nature. A l'instar de la DEB, les agences auraient pu être nommées agences de l'eau « et de la biodiversité », sans pour autant remettre en cause l'instauration de l'OFB.

Le principe de « l'eau paye l'eau » s'est vu débordé et l'eau paye aujourd'hui une partie de la biodiversité tout au moins aquatique. Je rappelle que les débats ont été compliqués au sein des conseils d'administration des agences lors du passage à l'Onema.

Aujourd'hui, le contrat d'objectifs et de performance de l'Office français de la biodiversité nous a été présenté. Je partage le souci de mobiliser les territoires sur l'eau et la biodiversité pour impulser à tous les niveaux des changements transformateurs. Il se retrouve, dans la délibération, dans le paragraphe « Souligne ». Suite aux récents débats à l'Assemblée nationale sur le projet de loi Climat et résilience, sur les hydrosystèmes aquatiques et sur la continuité écologique, il est nécessaire pour l'État et ses opérateurs de mieux savoir communiquer sur les sujets à la croisée de l'eau et de la biodiversité.

## **2. Echanges**

### **Patrick LECANTE, président du comité eau et biodiversité de Guyane**

Ce sujet me touche particulièrement et nous sommes précurseurs en outremer, car l'eau et la biodiversité ont été associées dans le cadre de la loi sur la biodiversité. Je m'étonne de n'avoir rien entendu concernant l'outremer qui représente 80 % de la biodiversité française. Par exemple, le parc amazonien de Guyane doté de 8 millions d'hectares contribue à la politique de transition écologique de la France et de l'Europe. Pourtant, le Président de la République avait rappelé devant les membres de l'ONU, l'importance de protéger la biodiversité amazonienne et de lutter contre le réchauffement climatique en particulier les incendies.

Cette protection de la biodiversité ne peut se faire au péril des vies humaines. Je reparlerai des crues exceptionnelles que nous subissons, mais je souligne d'ores et déjà l'importance de la prise en compte des enjeux ultramarins pour la protection de la nature.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Nous rajouterons un item sur les enjeux spécifiques des territoires ultramarins dans le paragraphe « Alerte » de la délibération.

**Daniel REININGER, FNE**

Je rejoins les propos de Jean Launay concernant l'occasion manquée de se munir d'agences de l'eau et de la biodiversité. Aujourd'hui, l'eau paye plus que l'eau et il serait logique d'augmenter l'assiette relative à la biodiversité.

Les quatre objectifs des orientations stratégiques sont importants, mais je souhaite insister sur deux d'entre eux.

Le premier concerne le contrôle et la prévention. La police de l'eau, très technique, nécessite des compétences de chimiste, biologiste, écologue... et peu d'agents seront polyvalents. Il faudrait développer une mosaïque de compétences par unité territoriale et notamment départementale, ainsi que des formations à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui, les agents de l'OFB sont les seuls à pouvoir couvrir le champ judiciaire de la police de l'eau et de la nature. Ils sont indispensables sur le terrain et le temps consacré doit rester majeur en réduisant la partie « bureau » et donc les procédures administratives. Les plans de contrôle sont un point sensible. Ils sont à définir en fonction des priorités environnementales et locales et non pour maintenir la paix sociale comme c'est souvent le cas.

Le second objectif qui m'interpelle est la construction d'une culture commune, fondamentale pour un nouvel établissement. Un premier essai avait échoué, car le fossé paraissait infranchissable entre l'ONCFS et l'Onema. Depuis, le tronc commun de formation a porté ses fruits et les agents sont mobiles. Mais l'acculturation au nouvel établissement demeure timide. Des concours ad hoc avec des formations communes seraient préférables à l'intégration d'agents détachés d'horizons divers. Je précise qu'il est plus facile de former un naturaliste à la police de l'eau que l'inverse.

Nous émettrons un avis favorable au COP de l'OFB en demandant de veiller à la garantie d'indépendance des agents vis-à-vis des préfets dans leur mission de police judiciaire, fondamentale pour l'exercice de la fonction régaliennne.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je vous remercie. Pendant votre intervention ont été ajoutés dans le texte de la délibération des éléments relatifs au contrôle et aux compétences.

**Christian LECUSSAN, FENARIVE**

A la lecture des documents, il ne me semblait pas que le travail de l'OFB sur la connaissance était un axe prioritaire. La présentation de Monsieur Lalement prouve le contraire et tant mieux.

En revanche, la liste des annexes thématiques ne compte qu'une seule fois l'item « eau » alors que l'eau finance à 100 % l'OFB. Ce constat me paraît problématique.

Enfin, dans le dernier paragraphe de la délibération, je propose « Demande la prise en compte explicite et suffisante et la clarification des missions liées à l'eau », afin de clarifier les missions respectives des agences de l'eau et de l'OFB.

**François CHOLLEY, comité de bassin Seine-Normandie**

Je réagis en tant que président de syndicat de rivière du nord de l'Essonne.

Aujourd'hui, les contrôles sont rares et les agents de l'OFB sont les seuls à pouvoir prendre des sanctions. Cela constitue une des grandes défaillances de notre dispositif. Par exemple dans les cas de pollution, les contrevenants ne risquent pas grand-chose. Le pôle contrôle doit être renforcé et les sanctions mentionnées.

Par ailleurs, la mobilisation des citoyens évoquée dans le même paragraphe me laisse perplexe, car c'est un plan d'action différent qui est en outre déjà assuré par d'autres structures.

**Françoise De Roffignac, comité de bassin Adour-Garonne**

Le problème financier me semble sous-tendu dans nos échanges. Les agences de l'eau financent directement l'OFB et la quote-part augmente régulièrement depuis trois ans : 280 millions d'euros en 2019, 330 millions d'euros en 2020 et 380 millions d'euros en 2021. Un projet de convention de partenariat est en projet au niveau des directions générales pour partager actions et synergies, notamment sur des thèmes importants comme la connaissance.

Dominique Bussereau avait suggéré qu'une partie des fonds de la taxe d'aménagement soit mieux mobilisée par les départements pour le financement des aires protégées en levant le moratoire de Cahors. Cette idée pourrait être reprise.

Nous le verrons avec le point sur les SGADE, des actions importantes sont à mener. La mobilisation d'une partie des fonds pour la biodiversité sera autant de fonds en moins pour le suivi des autres actions des agences de l'eau.

**Olivier THIBAUT, directeur de l'eau et biodiversité**

La dernière intervention de Françoise De Roffignac concerne plutôt le point suivant sur les SDAGE. Je propose donc d'y revenir ultérieurement.

Concernant le contrôle, 1 800 agents de l'OFB sont commissionnés et assermentés. Ils ne décident pas de sanction, mais établissent des constats, puis un juge décide des suites à donner dont nous ne pouvons préjuger.

Concernant la mobilisation des citoyens, il est attendu de l'OFB une mobilisation des parties prenantes. La mobilisation des citoyens sera à discuter dans le cadre des objectifs opérationnels.

Nous proposons de rajouter dans les alertes un point sur la question des compétences techniques nécessaires.

Par ailleurs, une alerte concernant les territoires ultramarins a été ajoutée suite à l'intervention de Patrick Lecante.

Par rapport aux missions, comme demandé par Christian Lécussan, nous ajoutons la « clarification » dans le dernier paragraphe.

**Claude ROUSTAN, FNPF**

Une motion peut tout dire, mais il faut surtout des moyens humains adaptés pour mener la politique dans les territoires.

Les moyens humains sont insuffisants au sein de l'OFB et notamment au sein des services départementaux. Je l'ai souligné également lors du conseil d'administration de l'OFB.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Un ajout en fin d'avis soulignera ce sujet des moyens humains adaptés.

**Ramata TOURE, comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion**

Je souhaite attirer votre attention sur le problème de mutualisation au sein des territoires ultramarins qui ont des problématiques différentes et ne peuvent agir seuls. Or, l'OFB ne peut accroître les effectifs.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Nous ajoutons ce point sur les moyens ultramarins dans l'alerte créée suite à l'intervention de Patrick Lecante.

Je soumetts au vote le document qui intègre les modifications apportées suite à vos interventions.

***L'avis sur le projet décrivant les orientations stratégiques du contrat d'objectifs et de performance de l'Office français de la biodiversité recueille un vote favorable unanime du CNE.***

**V. Avis sur les projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), 3<sup>e</sup> cycle 2022-2027 (avis requis par l'article R.212-6 du code de l'environnement)**

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je rappelle que le processus doit être terminé avant la fin de l'année et nous en reparlerons lors de la séance du CNE d'octobre.

Je remercie tous ceux qui ont contribué aux documents qui vont vous être présentés.

**1. Introduction**

**Olivier THIBAUT, directeur de l'eau et biodiversité**

Nous allons étudier 11 schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) sur les 12, car la Guyane n'a pu adopter son SDAGE que le 12 mai.

La directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, dite directive-cadre sur l'eau (DCE), impose aux États membres d'élaborer des plans de gestion par bassin hydrographique et des programmes de mesures (PDM) d'une durée de 6 ans. En France, ces plans sont les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en application de l'article L. 212-1 du code de l'environnement.

Les comités de bassin et comités de l'eau et de la biodiversité (CEB) en outre-mer, responsables de l'élaboration des SDAGE, ont lancé les consultations du public, des organismes et des assemblées depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021 (le 15 février 2021 pour la Corse) sur leurs projets de SDAGE du 3<sup>e</sup> cycle (2022-2027).

Conformément à l'article L. 212-2 du code de l'environnement, le Comité national de l'eau fait partie des instances que les comités de bassins doivent consulter sur leurs projets de SDAGE. C'est à ce titre que le CNE est sollicité pour formuler un avis sur chaque projet de SDAGE.

Le CNE n'a en revanche pas vocation à refaire le débat des comités de bassin et comités de l'eau et de la biodiversité qui ont approuvé les projets de SDAGE soumis à la consultation du public. Le CNE doit s'assurer de leur cohérence avec la politique-cadre sur l'eau selon le cadrage initial des ministres en application de la DCE.

Les enjeux à prendre en compte par les SDAGE sont l'adaptation aux enjeux du changement climatique sur le cycle de l'eau, l'équilibre quantitatif de la ressource, la réduction des pollutions de toutes origines, la préservation de la biodiversité aquatique, des zones humides et des continuités écologiques et l'amélioration de leur fonctionnement. S'y ajoute un volet sur la gouvernance.

Le 12 mai nous avons transmis aux membres du CNE des fiches de synthèse pour chacun des 11 SDAGE. Je remercie les services pour ce travail compliqué par le fait que les SDAGE comprennent au total des milliers de page.

Dans un premier temps, Amélie Coantic vous fera une présentation globale des grands enjeux. Nous vous proposerons une première motion sur ces grands enjeux. Puis les SDAGE seront présentés les uns après les autres par Lionel Launois et leurs représentants interviendront s'ils le souhaitent, ensuite il sera procédé au vote.

## **2. Les grands enjeux**

### **Amélie COANTIC, sous-directrice à la direction de l'eau et de la biodiversité**

La directive-cadre sur l'eau s'applique à 14 bassins hydrographiques qui s'appuient sur 12 comités de bassins ou comités de l'eau et de la biodiversité.

Les projets de SDAGE présentés relèvent du 3<sup>e</sup> cycle 2022-2027 et sont établis sur la base de l'état écologique des eaux de surface (bilan de 2019). Aujourd'hui, environ 44 % des masses d'eau de surface en France sont en bon ou très bon état écologique, soit 10 000 masses d'eau auxquelles s'ajoutent 800 masses d'eau souterraine. L'état écologique des eaux de surface a été établi grâce à un réseau de surveillance qui est un programme complet (réseau, méthodes et critères d'évaluation). Les derniers indicateurs sont en voie de finalisation.

L'objectif est d'atteindre 66 % des masses d'eau de surface en bon ou très bon état écologique. Cet objectif national se traduit ensuite par bassin. Il ne répond pas à l'objectif de 100 % de la DCE. Toutefois les projets de SDAGE sont conformes à la DCE, car ils mobilisent l'ensemble des dérogations (articles 4.4 à 4.7 de la DCE). Les dérogations sont de deux types, le report de délai pour conditions naturelles et l'objectif moins strict qui correspond à un échancier. Cette seconde dérogation concerne 35 % des masses d'eau et répond à un principe de réalité pour les programmes de mesures, sur la base d'une analyse très fine.

L'organisation de la gouvernance est la suivante. Les préfets coordonnateurs de bassin animent et coordonnent l'action de l'État à l'échelle des bassins, approuvent les SDAGE excepté celui de Corse approuvé par l'Assemblée de Corse, et arrêtent les programmes de mesures. Ils se basent sur les travaux des comités de bassins qui déterminent les grandes orientations de la gestion de l'eau et adoptent les SDAGE et les programmes d'intervention des agences de l'eau. Dans les outre-mer, les comités de l'eau et de la biodiversité sont les instances traitant les sujets liés à la biodiversité ; ils assurent le rôle et les missions du comité de bassin. Les DREAL, l'OFB et les agences de l'eau assurent le secrétariat technique et l'animation de ce travail conséquent.

Un SDAGE comprend des éléments obligatoires et des documents d'accompagnement complétés par le projet de programmes de mesures et le rapport d'incidences environnementales du SDAGE. L'ensemble est approuvé et validé par les comités de bassin.

Les enjeux environnementaux des SDAGE 2022-2027 sont de trois ordres, les milieux, les ressources en eau et les enjeux organisationnels.



## Enjeux environnementaux des SDAGE 2022-2027

### Milieux

- Préserver la biodiversité aquatique et les continuités écologiques
- Préserver et améliorer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides (accroître leur résilience aux effets du changement climatique, rôle de tampon face aux risques d'inondation via les SFN).
- Protéger et restaurer les milieux marins littoraux

### Ressources en eau

- S'adapter au changement climatique et à ses effets sur le cycle de l'eau
- Préserver et restaurer les ressources en eau en qualité et en quantité, en particulier pour l'alimentation en eau potable
- Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau : adapter les pratiques et les usages de l'eau dans les territoires en tension en tenant compte des besoins des milieux dans le cadre de démarches concertées (PTGE)
- Réduire les pollutions de toutes origines (pollutions ponctuelles, diffuses, polluants émergents, substances dangereuses)

### Enjeux organisationnels

- Sensibiliser le public, aménageurs, élus, aux enjeux « eau » pour permettre leur meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement des territoires
- Mettre en cohérence les politiques : agriculture et urbanisme (pacte vert européen stratégie « zéro pollution », documents d'aménagement SCOT et PLU).
- Renforcer la gouvernance locale (accompagner la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau, valoriser le rôle des CLE, des MISEN, EPTB, etc.)<sup>36</sup>

Les autorités environnementales (AE) ont été saisies et ont émis un avis. De manière générale, l'AE salue la méthodologie et le travail de gouvernance et de concertation mené, ainsi que la cohérence des différents cycles et la prise en compte des enjeux de changement climatique.



Elle met également en avant des points d'amélioration et souligne que les objectifs de la DCE ne seront pas encore atteints à la fin du 3<sup>e</sup> cycle. L'AE souhaite des éléments de clarification relatifs aux recommandations de la Commission européenne, une meilleure territorialisation des mesures et la mobilisation des maîtres d'ouvrage, ainsi qu'une amélioration de l'évaluation.

La crise Covid a empêché que le cycle ne soit prêt comme prévu au 21 décembre 2021 et le calendrier a été adapté. Toutefois les comités de bassin ont poursuivi leurs travaux. La consultation du public a débuté en mars et se clôturera en septembre 2021.

Le calendrier d'élaboration des SDAGE est le suivant :

Septembre - octobre 2020	Adoption par les comités de bassin ou de l'eau et de la biodiversité des projets de SDAGE 2022-2027
Octobre - novembre 2020	Transmission des projets de SDAGE à l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD)
Décembre 2020 - février 2021	Remise des avis par le CGEDD
Mars (15 février Corse) - septembre 2021 (15 août Corse)	Consultation du public pendant 6 mois et des assemblées et organismes pendant 4 mois en parallèle
Au plus tard le 22 mars 2022	Arrêtés d'adoption des SDAGE et des PDM 2022 2027 (pour le SDAGE de Corse, délibération d'approbation de l'assemblée de Corse)

Sur la base des recommandations a été proposé un projet de socle commun soumis à l'avis du CNE. Il constitue un cadre général pour le travail des comités de bassin et des comités de l'eau et de la biodiversité.

### **Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Vous avez reçu hier le projet de motion sur les éléments généraux que je vous propose de traiter avant d'aller plus avant dans la présentation des différents SDAGE.

### **3. Echanges sur le socle commun**

#### **Antoine GATET, France nature environnement**

Je vous remercie d'avoir rappelé les enjeux juridiques fixés par la loi. Il est parfois difficile de les défendre localement puisqu'ils ne sont pas produits par les acteurs du territoire. Je vous remercie également pour la synthèse, car l'exercice est difficile. Nous apprécions la méthode qui permet d'avoir un socle commun. En revanche, nous regrettons d'avoir reçu les documents peu de temps avant la réunion, sans être en mesure d'en discuter en préalable avec les représentant locaux dans les comités de bassin.

Je regrette que les dans les avis par bassin, les recommandations relèvent des recommandations générales sans recommandations particulières aux bassins.

Enfin, comment le CNE pourra-t-il établir un bilan de la prise en compte des recommandations à l'issue des consultations ?

**Eric LIGLET, industries métallurgiques - UNICEM**

Je félicite les membres des comités de bassin pour le travail accompli.

Les SDAGE manquent de moyens, notamment pour établir des diagnostics permettant d'éclairer les travaux des comités de bassin et des commissions. Je propose à l'avenir de pouvoir évaluer les mesures qui sont parfois reproduites au fur et à mesure des SDAGE sans savoir si elles sont les plus pertinentes en matière de qualité et quantité d'eau.

Par ailleurs, nous avons constaté que les SDAGE sont parfois trop prescriptifs et vont au-delà de la réglementation et de la loi. Pourtant des documents infra, tels que des schémas régionaux, peuvent être plus adaptés à la réalité du terrain. Un bassin couvrant plusieurs régions peut ainsi relever de documents de natures différentes, une cohérence est donc nécessaire.

**Jean LAUNAY, président du Comité national de l'eau**

Je vous prie de m'excuser, mais je dois vous quitter. Christian Lécussan va assurer la présidence de la séance.

**Christian LECUSSAN, FENARIVE**

En tant que représentant des industriels, je parlerais de contenus plutôt que d'enjeux évoqués par Olivier Thibault. Les projets de SDAGE métropolitains 2022-2027 ont été approuvés à l'automne par les comités de bassin, mais sans le soutien des industriels, exceptés dans les bassins Rhin-Meuse et Corse.

Pour les industriels, le SDAGE a pour finalité de fixer des objectifs et des orientations. Ils ne doivent être ni trop lourds ni trop détaillés, or certains documents comptent des centaines de pages. Il est alors difficile de donner un avis pertinent lors des consultations, même si des synthèses sont disponibles. De plus, cette lourdeur nuit à la cohérence avec les autres politiques publiques.

En effet, comme l'a souligné Eric Liglet, certaines dispositions sont trop précises. Elles introduisent un rapport de conformité et non pas de compatibilité comme le prévoit la réglementation. Indirectement, les SDAGE produisent de la réglementation ce qui n'est pas leur vocation.

Par ailleurs, les SDAGE ne prennent pas suffisamment en compte les aspects économiques. Des analyses coûts-bénéfices seraient les bienvenues pour démontrer l'efficacité des mesures et dispositions. Les agences de l'eau ont dépensé pour les derniers SDAGE environ 2 milliards d'euros par an et la qualité des eaux a progressé de 2 %.

Des moyens plus adaptés aux objectifs de bon état fixés sont également nécessaires. Les maîtres d'ouvrage sont les plus à même de les définir et leur action serait certainement la mieux adaptée aux contraintes locales.

Les comités de bassin ont la responsabilité de l'écriture des SDAGE, mais je m'interroge sur leur capacité à discuter avec les services de l'Etat sur leurs missions, un élément

néanmoins présent dans tous les SDAGE. Cette dimension nous semble plutôt relever de procédures internes à l'administration.

Comme l'a souligné l'autorité environnementale dans tous les bassins, sauf le bassin Rhin-Meuse, les SDAGE minimisent les bilans des états des lieux.

Nous ne pouvons donc donner un avis favorable sur les projets de SDAGE. Nous espérons qu'ils évolueront positivement suite aux consultations.

**Patrick LECANTE, président du comité eau et biodiversité de Guyane**

Je suis accompagné du directeur général adjoint des territoires et de la mer qui assure le secrétariat technique du comité de l'eau et de la biodiversité de la Guyane.

Comme l'a indiqué Olivier Thibault, nous n'avons pu fournir le projet de SDAGE dans les délais requis. Les opérateurs miniers de Guyane sont intervenus lors d'une réunion du CEB en janvier dernier de manière très musclée. Ils souhaitent obtenir des garanties pour cette révision de SDAGE qui impacterait leur activité. Des réunions de concertation s'en sont suivies sous l'égide du secrétariat général de la préfecture et de la direction générale de la mer et des territoires (DGTM) pour conclure à un projet de SDAGE. Je remercie la DEB pour sa compréhension face à la situation.

Je propose que la lutte contre l'orpaillage illégal figure dans le projet de motion qui nous est soumis pour rappeler la situation particulière de la Guyane relative aux masses d'eau (objectif de passage de 77 % à 80 % avec la problématique de la présence de milliers d'orpailleurs illégaux).

Par ailleurs, la vallée du Maroni connaît depuis un mois des phénomènes de crues exceptionnelles qui nécessitent une déclaration de catastrophe naturelle. Plus d'un millier de personnes sont impactées et c'est un drame humain qui appelle la solidarité nationale. La Guyane est la sentinelle de la France sur ces sujets, notamment malheureusement pour les réfugiés climatiques. Je suggère que ce problème apparaisse également dans la motion.

Je remercie les membres du CNE pour ces échanges toujours enrichissants.

**Christian LECUSSAN**

Nous allons réfléchir à l'intégration de ces points.

**Nathalie ROUSSET, comité de bassin Loire-Bretagne**

Je partage les propos d'Eric Liglet et Christian Lecussan.

La bonne concertation relative aux SDAGE a été soulignée, mais je m'interroge néanmoins. Le document est trop conséquent pour une appropriation effective, trop prescripteur et trop macro, oubliant les problématiques locales et la perspective d'agilité. Ce document est devenu trop compliqué et d'année en année sont reprises les prescriptions précédentes, toujours plus restrictives.

En outre, le document n'apporte aucune positivité pour un nouvel avenir à construire pour l'eau et la biodiversité. Les élus locaux le vivent comme une réglementation supplémentaire et ont l'impression que l'Etat les écrase sous couvert de la DCE.

**Georges DANTIN, représentant des sports nautiques**

Je partage les points de vue soulignant un document trop lourd rendant difficile son appropriation.

Je regrette que le volet d'usages soit passé sous silence dans tous les SDAGE, tant dans le diagnostic que dans les orientations ou les mesures. De ce fait, la part économique que représentent nos activités est totalement inexistante.

Dès juillet 2020, nous avons tenté de contribuer à quatre projets de SDAGE, mais nous avons été renvoyés à la consultation publique. A ce jour, nous avons transmis une contribution détaillée pour les six SDAGE de métropole afin de faire valoir les usages. Dans l'attente de leur prise en compte, je m'abstiendrai pour les votes à venir.

**André BERNARD, chambres d'agriculture**

Nos représentants dans les différents bassins ont participé aux consultations, mais ont voté défavorablement les projets ou se sont abstenus.

Sans certaines évolutions que nous jugeons indispensables pour assurer la sécurisation alimentaire tout en intégrant l'adaptation au changement climatique et les attentes sociétales, au niveau national nous voterons également contre les projets ou nous nous abstiendrons. Nous souhaitons une évolution de ces projets et espérons que des conclusions utiles issues du Varenne de l'eau agricole seront intégrées aux SDAGE.

**Catherine GREMILLET, ANEB**

Je vous prie d'excuser l'absence de Frédéric Molossi, notre président.

Suite à une instance réunie hier, nous avons préparé un document que nous vous transmettons. Nos remarques reprennent en partie des propos précédents.

Nous remercions vivement les agences de l'eau et les comités de bassin pour le travail mené. Toutefois, certaines problématiques ne nous semblent pas suffisamment abordées, notamment la question de la gouvernance et des moyens. En conséquence, nous doutons de l'atteinte des objectifs sur ces sujets.

Il manque des documents accessibles aux élus qui sont trop peu associés à la phase d'élaboration, en particulier les élus des commissions locales de l'eau, des établissements publics de bassin et des syndicats mixtes spécialisés.

Par ailleurs, il manque des références sur l'évaluation des freins à l'action et à l'efficacité des actions des cycles précédents pour une prise en compte dans les nouvelles orientations.

Enfin, comme cela a été évoqué, nous déplorons le caractère prescriptif de certaines orientations. En effet, les choix et moyens d'action ne peuvent être imposés et doivent renvoyer aux projets politiques territoriaux.

Globalement, nous proposons que les SDAGE intègrent plus de modalités d'échanges et de co-construction pérennes avec les commissions locales de l'eau, les EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) et les EPAGE (établissements publics

d'aménagement et de gestion de l'eau). Nous préconisons également des conditionnalités renforcées à une organisation homogène par bassin. Les outils territoriaux que sont les SDAGE et les contrats territoriaux ne doivent pas être seulement considérés comme des outils de création de normes ou de transfert de missions.

De plus, doivent être ajoutées aux SDAGE des modalités financières permettant plus de simplification et d'efficacité des actions.

Ce sont des demandes fortes des élus de bassin. Nous vous transmettrons l'avis qui sera ultérieurement complété avec les avis des membres, en particulier des commissions locales de l'eau, EPTB et EPAGE.

### **Catherine LION, CESE**

Compte tenu de l'absence de consensus des acteurs sur ces projets de SDAGE, je m'abstiendrai en tant que représentante du CESE, tant sur la délibération générale que sur chacun des projets.

### **Antoine GATET, FNE**

Je vous sou mets trois propositions concernant le projet de motion générale :

- Dans la partie « Note », premier tiret, ajouter un chiffre précis par bassin sur les objectifs poursuivis et atteints en 2021 et les objectifs pour 2027 ;
- Dans la partie « S'inquiète », retirer le troisième tiret sur la capacité de financement, car des moyens existent sur certains domaines et doivent être mobilisés ;
- Dans la partie « Recommande », modifier le troisième tiret « en tenant compte des recommandations de l'autorité environnementale et en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires » ; la logique s'en trouvera ainsi inversée.

Enfin je partage les préoccupations de Patrick Lecante sur l'enjeu minier en Guyane par rapport à l'eau.

### **Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse**

Je m'étonne de la teneur des débats de ce jour, relativement négative et très différente de celle des débats que j'ai pu suivre dans le cadre des SDAGE Rhône Méditerranée et Corse. Le comité de bassin Corse a voté le SDAGE à l'unanimité, le comité de bassin de Rhône-Méditerranée a voté son SDAGE favorablement à 92 %. Pour le SDAGE Rhône-Méditerranée l'ensemble des représentants des collectivités ont émis un vote favorable, les usagers non économiques ont voté favorablement à l'unanimité, les représentants des industriels ont voté favorablement ou se sont abstenus et les représentants des agriculteurs se sont partagés entre un vote défavorable ou l'abstention. Le travail a donc été largement salué après une longue concertation.

Contrairement à ce qui a été dit un SDAGE n'est pas le copié/collé du SDAGE précédent. Entre deux versions s'effectue un long travail d'analyse, sur la base d'un tableau de bord d'indicateurs. Un état des lieux est réalisé à mi-parcours pour étudier les indicateurs et évaluer les actions. Un regard prospectif permet d'améliorer les SDAGE.

En effet le niveau de territoire des SDAGE est souvent global, mais l'expérience des territoires est valorisée de manière ascendante. Dans notre bassin nous nous sommes

appuyés sur une centaine de réunions locales pour déterminer des mesures par masse d'eau qui répondent aux réalités locales. Le programme de mesures se veut le plus pragmatique possible selon l'expression des acteurs de terrain et les moyens financiers.

Par ailleurs, le but du SDAGE est d'encadrer le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) qui est le document local définissant des règles du jeu plus précises en associant la gouvernance de bassin.

**Christian LECUSSAN, FENARIVE**

Je vous remercie pour ces précisions.

**Daniel MARCOVITCH, personnalité qualifiée**

Je partage les propos de Laurent Roy que je remercie, car je fais les mêmes constats pour le bassin Seine-Normandie. J'y ai animé le groupe de travail sur l'état des lieux auquel étaient associées les parties prenantes des comités de bassin. Lors de la réunion en comité de bassin, le SDAGE a été voté à une large majorité. De plus nous avons voté un code de déontologie qui stipule « la capacité de chaque membre à prendre de la distance avec ses propres intérêts ou ceux de la structure auxquels il appartient lorsqu'il siège au sein du comité de bassin. Les membres agissent de sorte que les intérêts de leurs mandants ne priment pas sur l'intérêt commun au bassin ». Cela n'a pas du tout été évoqué, alors que le vote a été unanime, sans aucune restriction.

**Claude MIQUEU, comité de bassin Adour-Garonne**

Je serai dans la même tonalité que Laurent Roy. Sur 12 SDAGE, 5 ont été adoptés à l'unanimité, 715 membres de comité de bassin se sont exprimés dont 756 ont émis un vote favorable, soit 77,7% de votes favorables (12,8 % de votes défavorables et 9,4 % d'abstention). Ce message doit être entendu.

**Luc TABARY, UFE-EDF**

Je m'associe aux remerciements pour l'élaboration des documents de SDAGE, mais nous regrettons l'envoi tardif des projets d'avis.

L'analyse de l'UFE rejoint celle de Christian Lecussan pour la FENARIVE. Les SDAGE sont volumineux et chronophages limitant la dynamique. Le producteur d'énergie est perdu dans un maquis de schémas et semble être le chaînon final qui doit reconstruire une cohérence d'ensemble.

Nous souhaitons l'efficacité de l'euro investi donc nous conseillons pour la prochaine génération de SDAGE un focus sur certains aspects de la politique de l'eau en choisissant son champ de bataille. Par ailleurs, une approche coûts économiques/efficacité est nécessaire et les actions doivent être priorisées en étudiant les facteurs limitant et en se basant sur la concertation locale.

Aujourd'hui le lecteur des SDAGE risque de minorer les autres politiques publiques qui vont venir en interface du SDAGE lui-même dans les domaines de l'alimentation, de la relocalisation industrielle, la lutte contre le changement climatique.

Le changement climatique impacte également le référentiel économique et les usages, notamment hydroélectriques qui ne doivent pas être la seule variable d'ajustement. Les SDAGE doivent être des moyens d'atténuation du changement climatique.

Pour les territoires d'outre-mer et de Corse, il s'agit de veiller à bien proportionner les efforts et à ne pas complexifier des situations où un équilibre a pu être trouvé localement.

**Olivier THIBAUT, directeur de l'eau et biodiversité**

Nous avons noté les remarques et compléterons la délibération en fonction.

En quelques heures nous ne pouvons reproduire les mois de concertation au sein des comités de bassin qui expliquent les votes rappelés par Claude Miqueu. Les SDAGE n'auraient pas été validés sans le conséquent travail de concertation qui a eu lieu.

Nous ne pouvons aujourd'hui nous contenter de l'état écologique des cours d'eau qui n'est pas satisfaisant. Peut-être que les aspects économiques ne sont pas assez pris en compte, mais nous devons poursuivre les objectifs européens.

L'évaluation est en effet un sujet important, pour l'ensemble des politiques publiques. Son niveau est certainement insuffisant, mais la progression doit se faire dans la durée. Nous proposons de renforcer la dynamique d'amélioration de la connaissance dans la durée, à moyen et long terme. Ce domaine est à renforcer dans le cycle suivant.

En réponse à l'intervention d'Eric Liglet, je confirme qu'en effet les SDAGE créent de la norme. L'objectif est de réfléchir collectivement à l'amélioration de nos masses d'eau et aux moyens pour y parvenir. Nous devons assumer ce point pour tendre vers un environnement de meilleure qualité pour nos enfants et la protection de nos milieux, en évitant leur dégradation. Nous devons travailler à une meilleure lisibilité des normes pour qu'elles soient mieux appropriées.

Nous partageons les préoccupations de Patrick Lecante concernant la Guyane. En parallèle à l'adoption des SDAGE sont aussi adoptés les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) avec une consultation. Des dispositions sont d'ailleurs communes aux deux documents.

Nathalie Rousset pense que les SDAGE sont notamment trop prescripteurs. Je pense qu'il ne faut pas être trop négatif. De vrais enjeux s'imposent à nous tels que le partage de la ressource avec des conflits que le changement climatique va exacerber. Dans le bassin Loire-Bretagne se pose de nombreuses questions concernant les usages, mais aussi l'amont et aval. Des solutions sont à retrouver en concertation. Or le comité de bassin regroupant les parties prenantes permet de produire du consensus ou du compromis. Il peut permettre de trouver un équilibre local, propre au territoire.

Plusieurs intervenants ont évoqué les enjeux économiques. Nous proposons de les enlever de la partie « S'inquiète » et de les basculer dans « Recommande ». Par ailleurs doit se poser question de la récupération des coûts, particulièrement visible dans le domaine de l'eau potable.

André Bernard a évoqué le Varenne agricole de l'eau. Cette démarche vise à approfondir le sujet d'une agriculture plus résiliente dans le cadre du changement climatique et de son accès à l'eau. Ce nouveau territoire de concertation doit être pris en compte dans notre processus.

Je fais le pari du choix des territoires et des bassins plutôt que de décisions descendantes de Paris pour partager les enjeux. L'enjeu que recouvrent les moyens humains et financiers est général aux politiques publiques aujourd'hui.

Antoine Gatet propose d'ajouter les objectifs atteints ou non dans les délibérations particulières, nous le ferons.

Le changement climatique est explicitement pris en compte dans les SDAGE et dans les délibérations.

Je vous remercie pour vos remarques qui enrichissent nos documents. Nous espérons avoir répondu à vos attentes.

**Amélie COANTIC, sous-directrice à la direction de l'eau et de la biodiversité**

Je vous propose de lire le projet de délibération modifié.

[Le CNE]

**SOULIGNE :**

- *l'ampleur du travail réalisé pour parvenir aux différents documents que constituent les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures (PDM), qui respectent la directive-cadre sur l'eau ;*
- *l'effort de pédagogie réalisé pour rendre accessible au public des documents complexes dans le cadre d'une consultation croisée avec les enjeux maritimes et relatifs aux inondations ;*
- *la qualité de la concertation au sein des instances de bassin pour parvenir à concilier des objectifs environnementaux ambitieux avec les usages économiques ou récréatifs dépendant de la ressource en eau ;*
- *le bon déroulement de l'ensemble des étapes du processus d'élaboration des projets de SDAGE et PDM, ainsi que le respect des délais malgré le contexte de crise sanitaire due à la COVID-19 ;*
- *la prise en compte du changement climatique ; l'ambition de recourir à un panel d'outils de partage de l'eau (dont la réutilisation de l'eau), pour résorber les déséquilibres quantitatifs entre les ressources disponibles et les usages (dont les besoins des milieux) ; le développement des solutions fondées sur la nature et la restauration des milieux pour accroître la résilience au changement climatique ; la mobilisation de la capacité régulatrice des nappes et le renforcement des*



*dispositions concernant la restauration de la qualité des captages d'eau potable, comme le soulignent les avis de l'autorité environnementale ;*

Amélie Coantic propose de simplifier la liste ci-dessus.

- *la réalisation de travaux d'articulation et de complémentarité avec les objectifs environnementaux des documents stratégiques de façade (DSF) et les objectifs des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) ;*

[Le CNE] NOTE :

- *la persistance de pressions majeures subies par les ressources en eau et les milieux aquatiques ;*
- *le maintien d'objectifs environnementaux élevés dans les SDAGE du cycle 2022-2027 tenant compte de l'état des lieux réalisé en 2019 et des progrès accomplis au cours des cycles 2010-2015 et 2016-2021 ;*
- *le recours aux dérogations permises par l'article 4 de la DCE au-delà de 2027, notamment les reports de délais pour conditions naturelles et les objectifs moins stricts et la production des argumentaires permettant de les justifier ;*
- *l'attention particulière portée aux objectifs autres que le bon état, à savoir les objectifs spécifiques relatifs aux zones protégées et aux substances ;*
- *la réalisation simultanée de la consultation des assemblées et organismes prévue à l'article R. 212-6 du code de l'environnement, d'une durée de 4 mois, et la mise à disposition du public, d'une durée de 6 mois.*

Amélie Coantic propose d'ajouter :

- la complexité des documents produits qui pourrait nuire à leur lisibilité.

S'INQUIETE :

- *des effets du renforcement des règles d'évaluation de l'état des eaux, pouvant conduire à démobiliser les acteurs de l'eau, lorsqu'elle se traduit par une dégradation des indicateurs relatifs au bon état des eaux ;*

M. Lecussan suggère de remplacer « renforcement » par « modification ». Amélie Coantic modifie ainsi le texte.

- *des efforts importants restant à accomplir, notamment dans le domaine des pollutions diffuses et des altérations hydromorphologiques (telles que les prélèvements d'eau et de matériaux et les obstacles à la continuité) ;*

- *du contexte économique, qui peut remettre en cause les capacités de financement des projets nécessaires à la mise en œuvre des SDAGE et de leur programme de mesures.*

**RECOMMANDE** par conséquent :

- *de rendre davantage visibles les améliorations de la qualité de l'eau pour nos concitoyens ;*
- *de veiller à assurer une évaluation de l'état à système constant, en parallèle des éventuels changements de paramètre, afin de mettre en avant les progrès accomplis au cours d'un cycle ;*
- *de poursuivre l'amélioration des systèmes de surveillance et d'évaluation dans une dynamique d'amélioration de la connaissance pour renforcer l'efficacité des actions pour les cycles suivants, en tenant compte des recommandations de l'autorité environnementale, mais aussi des moyens humains et financiers mobilisables ;*
- *de poursuivre les efforts permettant la structuration des maîtrises d'ouvrage à l'échelon territorial adapté en prenant en compte la logique de bassins versants, la solidarité territoriale et la gestion durable des équipements structurants ;*

Amélie Coantic propose de rajouter les trois tirets suivants :

- *de renforcer le dialogue avec les acteurs économiques, notamment afin de mieux prendre en compte les capacités de financement des projets nécessaires à la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures ;*
- *de poursuivre la cohérence entre le SDAGE et les PGRI en favorisant les solutions fondées sur la nature ;*
- *que le processus de consultation en cours permette l'amélioration des projets de SDAGE notamment en matière de clarté de son contenu ;*
- *que la révision à mi-parcours des programmes d'intervention des agences et des offices de l'eau tiennent compte des nouveaux défis identifiés dans les projets de SDAGE et de programmes de mesures.*

**Christian LECUSSAN**

Je vous remercie. Avez-vous des remarques complémentaires ?

**Antoine GATET, FNE**

Ma remarque sur les moyens humains et financiers visait à souligner que la politique doit guider les moyens humains et financiers à mobiliser. Je souhaiterais que l'amélioration des systèmes de surveillance et d'évaluation soit un objectif en face duquel soient mis les moyens humains et financiers nécessaires, et non l'inverse.

Par ailleurs, nous demandons que le terme de dérèglement climatique remplace celui de changement climatique.

**Daniel REININGER, FNE**

Avant de passer au vote, n'oublions pas que derrière les SDAGE se cachent des milliers d'heures de travail et un fort investissement de personnes qui ont cherché à atteindre des consensus. Des votes défavorables risquent de démotiver ces gens, en particulier les bénévoles.

**Christian LECUSSAN**

Les propositions portent sur les projets de SDAGE, et non sur les SDAGE définitifs. Le moment est donc opportun pour exprimer les points d'amélioration. Je rappelle que de précédents SDAGE ont été assignés, dont l'un a été annulé.

**Nathalie ROUSSET, comité de bassin Loire-Bretagne**

Je reste sur mes propos qui ressortent peut-être des échanges lors des groupes de travail. Pouvez-vous nous rappeler la plus-value de la motion que nous étudions.

**Olivier THIBAUT, directeur de l'eau et de la biodiversité**

Cette motion porte sur un socle commun pour tous les SDAGE puis nous débattons et voterons pour chaque SDAGE en fonction de ses spécificités.

**Christian LECUSSAN,**

Je vous propose de recueillir les votes sur la motion générale, avant de passer aux votes sur les 11 projets de SDAGE eux-mêmes.

***La motion générale sur les projets de SDAGE 2022-2027 recueille 31 votes favorables, 2 votes défavorables et 11 abstentions.***

**Amélie COANTIC, sous-directrice à la direction de l'eau et de la biodiversité**

Lionel Launois de la direction de l'eau et de la biodiversité va nous présenter synthétiquement les 11 SDAGE, en plusieurs temps, les 4 SDAGE des territoires ultramarins, les SDAGE des bassins Rhin-Meuse et Corse, les SDAGE des bassins Rhône-Méditerranée et Artois-Picardie, le SDAGE du bassin Seine-Normandie, le SDAGE du bassin Adour-Garonne et celui du bassin Loire-Bretagne.

**4. SDAGE des territoires ultramarins**

Lionel LAUNOIS présente les éléments saillants des quatre SDAGE ultramarins.

### a. SDAGE du bassin de la Martinique




## Délibération Martinique

- **Note :**
  - **Pressions majeures :** pollution sols et eaux à la chlordécone ; érosion des sols ; rejets polluants issus dispositifs d'assainissement
  - Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
  - **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques
- **S'inquiète :**
  - **Efforts importants restant à accomplir** en assainissement et eau potable
  - **Difficulté à faire émerger dynamiques locales** et maîtrise d'ouvrage
  - **Contexte économique :** capacités de financement des projets
- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027


 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### b. SDAGE du bassin de la Guadeloupe



## Délibération Guadeloupe

- **Note :**
  - **Pressions majeures :** pollution sols et eaux à la chlordécone ; rejets polluants issus dispositifs d'assainissement ; échouages de sargasses
  - Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
  - **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques
- **S'inquiète :**
  - **Efforts importants restant à accomplir** en assainissement et eau potable
  - **Difficulté à faire émerger dynamiques locales** et maîtrise d'ouvrage
- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027

 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### c. SDAGE du bassin de La Réunion



## Délibération La Réunion

- **Note :**
  - **Pressions majeures :** pollutions d'origine agricole ; rejets polluants issus dispositifs d'assainissement ; obstacles à la continuité écologique
  - Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
  - **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques
- **S'inquiète :**
  - **Efforts importants restant à accomplir** en assainissement et eau potable
  - **Difficulté à faire émerger dynamiques locales** et maîtrise d'ouvrage
  - **Contexte économique :** capacités de financement des projets
- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027

 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### d. SDAGE du bassin de Mayotte



• **Note :**

- Décalage du cycle de gestion (« RUPéisation » en 2014 de Mayotte)
- Risque élevé de pénuries d'eau
- Pressions majeures : pollutions d'origine agricole ; rejets polluants issus dispositifs d'assainissement ; érosion due aux ruissellements ; prélèvements d'eau
- Dispositions visant à préserver ressources en eau et garantir meilleure qualité de la ressource (santé publique & protection des milieux)
- Déclinaison des priorités nationales : effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques
- Satisfaction partielle de garantie d'accès à tous à l'eau et à l'assainissement (taux stable, ≤ 70%)

• **S'inquiète :**

- Efforts importants restant à accomplir en assainissement et eau potable
- Difficulté à faire émerger dynamiques locales et maîtrise d'ouvrage


 • **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027

**Lionel LAUNOIS, direction de l'eau et de la biodiversité**

Je vous propose de passer au vote.

**Christian LECUSSAN, FENARIVE**

Je m'abstiens pour ces trois votes, car je ne connais pas ces SDAGE.

**Les SDAGE 2022-2027 pour les bassins de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de Mayotte recueillent 38 votes favorables et 6 abstentions.**

#### 5. SDAGE des bassins Rhin-Meuse et Corse

Lionel LAUNOIS présente les éléments saillants des deux SDAGE.

### a. SDAGE du bassin Rhin-Meuse



## Délibération Rhin-Meuse

- **Souligne :**
  - **Bassin international** (parties françaises et européennes) impliquant une **coordination de la gestion de l'eau**
- **Note :**
  - **Pressions majeures :** pollutions d'origine agricoles et industrielles
  - Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
  - **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2018 par CB)
- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027



### b. SDAGE du bassin de Corse



## Délibération Corse

- **Souligne :**
  - **Caractère montagneux** impliquant une **forte sensibilité aux pollutions, prélèvements et changement climatique**
  - **Concertation au sein des instances et association large des acteurs**
- **Note :**
  - **Eaux majoritairement en bon ou très bon état/potentiel écologique** (98% MESU)
  - **Pressions majeures :** altération de la continuité écologique et hydromorphologie
  - Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
  - **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2018 par CB)
- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027



**Christian LECUSSAN, FENARIVE**

Ces deux SDAGE ont recueilli un vote unanime des comités de bassin.

**Daniel MARCOVITCH**


Il est en de même pour les quatre SDAGE des territoires d'outre-mer.

***Les SDAGE 2022-2027 pour les bassins Rhin-Meuse et Corse recueillent 43 votes favorables et 1 abstention.***

## 6. SDAGE des bassins Rhône-Méditerranée et Artois-Picardie


Lionel LAUNOIS présente les éléments saillants des deux SDAGE.

## a. SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée



**Délibération Rhône – Méditerranée**

- **Souligne :**
  - Bassin qui s'étend sur **20% de la superficie du territoire national**
  - Forts reliefs et **50% de la superficie couverte par espaces naturels**
  - Forte dynamique démographique, touristique et économique impliquant de concilier les usages et la préservation de l'eau
- **Note :**
  - **Pressions majeures** : altérations de l'hydromorphologie, continuité écologique et pollution diffuses (pesticides)
  - Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
  - **Déclinaison des priorités nationales** : effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2013 par CB)
- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027


 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## b. SDAGE du bassin Artois-Picardie



**Délibération Artois-Picardie**

- **Souligne :**
  - **Très forte densité de population** (2 fois plus dense que la moyenne nationale) sur la bassin
  - **Agriculture occupe 70% du bassin**, qui comporte par ailleurs **peu d'espaces naturels**
- **Note :**
  - **Pressions majeures** : pollutions domestiques (assainissement) et pressions hydromorphologiques
  - **Masses d'eau de surface continentales toutes déclassées** par des pollutions chimiques (HAP, fluoranthène...)
  - Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
  - **Déclinaison des priorités nationales** : effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2018 par CB)
- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027


 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Luc TABARY, UFE

Le point fort du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée est la prise en compte de l'hydroélectricité en ce qu'elle contribue à l'atténuation du changement climatique. J'aurais souhaité que ce point, mis en exergue uniquement dans ce SDAGE, soit souligné positivement.

Par ailleurs, à ma connaissance, ce bassin est le seul à avoir travaillé sur les impacts plutôt que sur les pressions pour prioriser les actions et leur efficacité. Cet élément de méthode est également à souligner.

### Christian LECUSSAN, FENARIVE

Peut-on changer la délibération concernant le SDAGE Rhône-Méditerranée afin de tenir compte des remarques de Luc TABARY ?

**Lionel LAUNOIS, direction de l'eau et de la biodiversité**

Je propose la modification suivante dans la partie « Note » :

- le projet de SDAGE décline les priorités nationales de la politique de l'eau en les adaptant au contexte du bassin, aux premiers rangs desquelles l'adaptation aux effets du changement climatique, en intégrant les mesures du plan d'adaptation au changement climatique adopté en 2013 par le comité de bassin, en particulier les solutions relatives à la production d'hydroélectricité non carbonée.

**Luc TABARY, UFE**

Ma seconde remarque est peut-être difficile à intégrer.

**Amélie COANTIC, sous-directrice à la direction de l'eau et de la biodiversité**

Je préconise de ne pas revenir sur la différence entre prise en compte des pressions et prise en compte des impacts dans l'avis. Mais l'élément sera repris dans le procès-verbal de notre séance, car le point de l'évaluation des mesures mise en œuvre est un enjeu important. Ce point doit faire partie des recommandations nationales pour l'exercice.

**Luc TABARY, UFE**

Je vous remercie.

**Christian LECUSSAN**

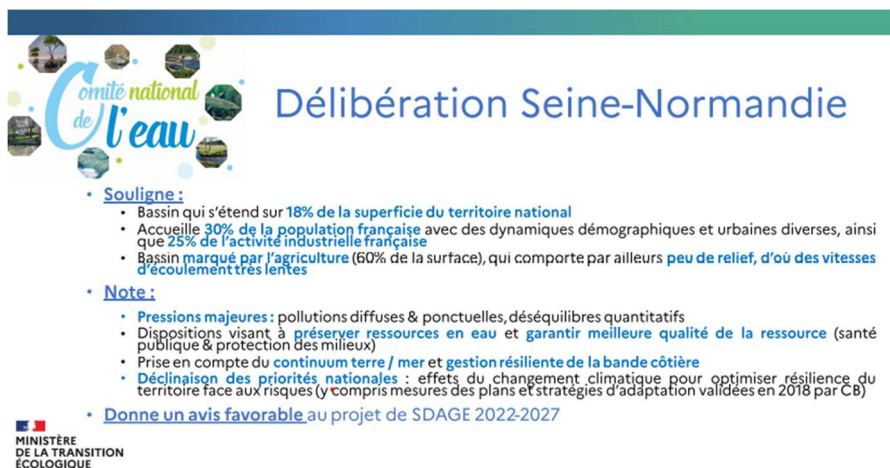
Je vous propose de passer au vote.

***Le SDAGE 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée recueille 34 votes favorables, 6 votes défavorables et 5 abstentions.***

***Le SDAGE 2022-2027 du bassin Artois-Picardie recueille 30 votes favorables, 7 votes défavorables et 4 abstentions.***

## 7. SDAGE du bassin Seine-Normandie

Lionel LAUNOIS présente les éléments saillants du SDAGE du bassin Seine-Normandie.



**Comité national de l'eau**

### Délibération Seine-Normandie

- **Souligne :**
  - Bassin qui s'étend sur **18% de la superficie du territoire national**
  - Accueille **30% de la population française** avec des dynamiques démographiques et urbaines diverses, ainsi que **25% de l'activité industrielle française**
  - Bassin marqué par l'**agriculture (60% de la surface)**, qui comporte par ailleurs **peu de relief, d'où des vitesses d'écoulement très lentes**
- **Note :**
  - **Pressions majeures :** pollutions diffuses & ponctuelles, déséquilibres quantitatifs
  - Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
  - Prise en compte du **continuum terre / mer** et **gestion résiliente de la bande côtière**
  - **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2018 par CB)
- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027

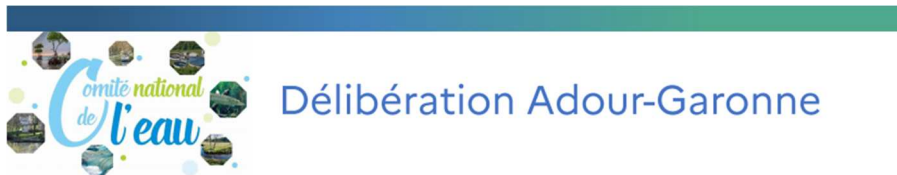
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



**Le SDAGE 2022-2027 du bassin Seine-Normandie recueille 27 votes favorables, 10 votes défavorables et 5 abstentions.**


## 8. SDAGE du bassin Adour-Garonne

Lionel LAUNOIS présente les éléments saillants du SDAGE du bassin Adour-Garonne.



**Délibération Adour-Garonne**

- Note:
  - Forte vulnérabilité du bassin au dérèglement climatique et à l'augmentation attendue de la population d'ici 2050
  - Pressions majeures : pollutions diffuses & ponctuelles, altérations de l'hydromorphologie
  - Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (santé publique & protection des milieux)
  - **Déclinaison des priorités nationales** : effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2018 par CB)
  - Objectifs élevés en termes de **reconquête du bon état écologique** (70% BE en 2027)
  - **Renforcement des principes transversaux** pour atteindre ces objectifs
- Donne un avis favorable au projet de SDAGE 2022-2027

 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Françoise DE ROFFIGNAC, vice-présidente au conseil départemental de la Charente-Maritime**

L'autorité environnementale (AE) reconnaît l'ambition du projet et sa grande qualité. Toutefois, elle demeure critique vis-à-vis d'objectifs jugés irréalistes et sans garantie suffisante, tout en soulignant que l'objectif d'atteinte de 90 % des masses d'eau n'est pas suffisamment ambitieux.

L'AE reproche par ailleurs au comité de bassin de ne pas avoir suffisamment pris en compte les retours d'expérience notamment sur la gestion quantitative. Nous sommes, je pense, victimes de l'historique du bassin, alors même que la mission Bisch nous a sollicités à plusieurs reprises, un grand nombre de PTGE se trouvent sur notre territoire.

Je propose d'enlever l'adjectif forte associé à vulnérabilité dans la partie « Note » de la délibération et de signaler dans la partie portant sur les principes transversaux la présence des nombreux PTGE en cours.

**Claude MIQUEU**

Je valide ces propos.

**Amélie COANTIC, sous-directrice à la direction de l'eau et de la biodiversité**

Nous supprimons l'adjectif forte et nous ajoutons « le développement des PTGE » dans l'énumération du dernier tiret de la partie « Note ».

**Christian LECUSSAN**

Je vous propose de passer au vote.

**Le SDAGE 2022-2027 du bassin Adour-Garonne recueille 29 votes favorables, 7 votes défavorables et 4 abstentions.**

## 9. SDAGE du bassin Loire-Bretagne

Lionel LAUNOIS présente les éléments saillants du SDAGE du bassin Loire-Bretagne.



**Comité national de l'eau**

### Délégation Loire-Bretagne

- **Souligne :**
  - Bassin qui s'étend sur **28% de la superficie du territoire national**
  - Bassin **largement couvert par des SAGE**
  - **Qualité des modifications du PDM** pour mise en avant des priorités stratégiques pour la mise en œuvre du SDAGE
- **Note :**
  - **Pressions majeures :** pollutions diffuses (agricoles) & ponctuelles (domestiques et industrielles), pressions sur l'hydromorphologie
  - Dispositions visant à **préserver ressources en eau** et **garantir meilleure qualité de la ressource** (réduction des pollutions organiques & bactériologiques, santé publique & protection des milieux)
  - **Déclinaison des priorités nationales :** effets du changement climatique pour optimiser résilience du territoire face aux risques (y compris mesures des plans et stratégies d'adaptation validées en 2018 par CB)
  - **Attention portée aux objectifs autres que le BE,** tels renforcement des connaissances des problématiques émergentes (micropolluants...), des nouveaux usages (géothermie) et/ou du rôle des SAGE
- **Donne un avis favorable** au projet de SDAGE 2022-2027

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Philippe BOISNEAU, CONAPPED

Je m'abstiens, car l'ambition me paraît limitée par des intérêts catégoriels. Ayant contribué au document je ne voterai pas contre, mais je souligne qu'il est difficile de rester optimiste tant il est dur de parvenir à convaincre certains acteurs.

### Martin ARNOULD, ERN

Je souhaiterais que soit rappelé le taux de masses d'eau souterraines et superficielles en bon état écologique dans le bassin Loire-Bretagne.

J'ai en outre deux remarques. La présentation de la délibération du SDAGE paraît fade au regard du bassin d'un fleuve qui est un des hydrosystèmes les plus remarquables d'Europe. De plus, le terme de poissons migrateurs devrait figurer, car le bassin abrite un important réservoir à anguilles et la dernière population de saumons de longue migration d'Europe. Ce bassin mène une opération de restauration écologique exemplaire à l'échelle européenne. Sur un tel bassin pourrait apparaître une ambition mettant en relief les actions exceptionnelles menées sur la Loire.

### Lionel LAUNOIS, direction de l'eau et de la biodiversité

Dans ce bassin, 61 % des 2 064 masses d'eau de surface sont en bon état écologique, contre 24 % selon l'état des lieux de 2019.

### Martin ARNOULD, ERN

Ces données sont surprenantes pour un hydrosystème particulièrement intéressant en termes de milieux.

**Martin GUTTON, directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne**

Le bassin de la Loire est très impacté par les pratiques, notamment en amont. Cette situation explique les discussions autour du SDAGE dans le cadre du changement climatique dont l'impact a été mesuré très précisément ces dernières années. Les tensions autour du partage de l'eau expliquent les votes défavorables et les abstentions. Ces dernières concernent des associations de protection de l'environnement qui estiment le SDAGE trop peu ambitieux, et des acteurs économiques notamment agricoles qui pensent le contraire. Les acteurs industriels ont émis des votes défavorables.

Les pourcentages de masses d'eau montrent qu'elles sont proches du bon état en amont du bassin, même si le changement climatique est un frein supplémentaire aux actions notamment sur la continuité écologique.

**Amélie COANTIC, sous-directrice à la direction de l'eau et de la biodiversité**

Nous rajoutons donc dans les spécificités du bassin un élément sur l'importance des réservoirs biologiques.

**Christian LECUSSAN**

Je vous propose de passer au vote.

***Le SDAGE 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne recueille 27 votes favorables, 8 votes défavorables et 5 abstentions.***

**Françoise DE ROFFIGNAC, vice-présidente au conseil départemental de la Charente-Maritime**

L'indication du moment des votes serait utile, car l'ordre de présentation des SDAGE peut avoir joué sur les choix de vote, les participants votant défavorablement restant plus volontiers présents en séance.

**Olivier THIBAUT, directeur de l'eau et de la biodiversité**

Cet élément semble difficile à restituer. Mais nous voyons en effet bien une érosion du nombre total de votants.

**Bernard MICHEL, CLCV**

Je voulais préciser que le CLCV a réalisé un travail important sur le projet de révision du 11<sup>e</sup> programme à partir de la lettre-cadre. Nous transmettrons le document aux membres du CNE et aux comités de bassin. Il est important que les orientations du 11<sup>e</sup> programme ne soient pas indépendantes des SDAGE. Le courrier sera également envoyé aux ministres concernés.

Je remercie d'avance Olivier Thibault de répondre aux points évoqués dans le courrier, notamment sur les financements européens complémentaires d'activités qui risquent de disparaître dans le cadre de la révision du 11<sup>e</sup> programme.

**Christian LECUSSAN**

En effet, les modifications des programmes doivent intégrer les objectifs des SDAGE.

**Olivier THIBAULT, directeur de l'eau et de la biodiversité**

La prochaine séance se tiendra le 8 octobre et verra l'installation du comité renouvelé. La réunion sera a priori l'après-midi pour faciliter la participation de nos collègues ultramarins.

**Amélie COANTIC, sous-directrice à la direction de l'eau et de la biodiversité**

Les instances reconduites seront saisies pendant l'été, même si leurs représentants ne changent pas.

**Christian LECUSSAN,**

Je remercie les participants et les membres de la DEB et je vous souhaite à tous une bonne soirée.

*La séance est levée à 18 heures 10.*